Edition quotidienne — Québec, Mercredi, 23 Novembre 1892 — 13e année, No. 111

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an..... $ 3 00
Huit mois..... 2 00
Six mois..... 1 50
Quatre mois..... 1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance..... $ 1 00

otheque du Parlement

L'ELECTEUR

JOURNAL DU SOIR

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)..... $ 0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 05
Trois fois par semaines..... 0 06
Deux fois par semaine..... 0 07
Avis de naissances, mariages ou décès 0 25

Toutes lettres, etc., devront être adressées à Ernest Pacaud, *L'Electeur*, 111 et 113, Côte Lamontagne, Québec.

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire — BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec — ULRIC BARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUÉBEC, 23 NOVEMBRE 1892

EDITION DU MIDI

Une journée glorieuse pour les libéraux

Les dépêches nous apprennent que les libéraux du Nouveau-Brunswick sont dans la jubilation.

Ils ont bien raison.

La journée d'hier a été en effet glorieuse pour eux.

L'hon. M. Blair, premier ministre libéral, battu aux élections générales il y a un mois, a été élu hier par une majorité de 1,000 voix dans le comté de Queen, représenté aux Communes d'Ottawa par un député conservateur, et cela après l'une des luttes les plus formidables qu'on ait jamais vue dans la province.

Le même jour, on faisait l'élection d'un député aux Communes à St Jean, la métropole provinciale.

Le candidat du gouvernement fédéral, M. George Robertson, a été défait par une majorité de près de 300 dans une forteresse conservatrice.

Décidément on se réveille dans les Provinces Maritimes.

Un procès intéressant

Il se déroulera prochainement, devant un jury ici à Québec, un procès intéressant.

Nous voulons parler de la poursuite en dommages pour $5000 instituée contre l'*Electeur* par le millionnaire Frank Ross.

On se rappelle que, le 3 octobre dernier, l'*Electeur* disait au cours d'un article ce qui suit :

"C'est feu le sénateur James Gibb Ross qui était ici le grand agent de corruption du parti bleu. Les contracteurs lui donnaient leurs billets qu'il se faisait plus tard payer à même les subsides qu'on lui transportait, et lui, M. Ross, avançait l'argent à sir A. P. Caron...."

Aussitôt après la publication de cet article, M. Frank Ross, frère de feu l'hon. James Gibb Ross, nous somma de rétracter ce que nous avions dit, sinon qu'il nous poursuivrait en dommages.

L'*Electeur* répondit à M. Ross que ce qu'il avait dit était vrai et avait été dit dans l'intérêt public, et qu'il ne se rétracterait pas pour le seul motif de s'éviter les ennuis et les frais d'un procès.

Nous devons ajouter que bien des représentations nous ont été faites de la part des amis de M. Ross pour nous engager à publier une retractation quelconque. On se serait contenté de bien peu de chose.

Nous avons persisté dans notre détermination, non pas que nous entretenions aucun sentiment d'animosité contre M. Ross ou aucun membre de sa famille. Nous n'avons eu que des bons rapports avec feu l'honorable J. G. Ross, et nous n'en avons eu aucun avec les membres de sa famille.

Ce n'est pas que nous ne trouvions bien pénible de soutenir un nouveau procès quand le gouvernement et ses amis nous en ont déjà tant mis sur les bras. Mais nous tenons davantage à l'autorité de notre journal. Il n'y a pas de considération au monde pour nous faire déclarer que nous avons dit faux quand nous croyons sincèrement avoir dit vrai.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en lui mettant sous les yeux le texte même des pièces produites jusqu'à présent au dossier ; c'est-à-dire l'action du demandeur et le plaidoyer du défendeur.

La défense peut se résumer à ces trois points :

1°. Ce que vous nous reprochez d'avoir dit est vrai et il était d'intérêt public de le dire.

2°. Vous n'avez pas le droit comme légataire de réclamer en justice des dommages qui pourraient être causés à la mémoire du testateur.

3°. Vous n'êtes pas le seul légataire de votre frère feu l'hon. J. G. Ross, bien que vous le prétendiez, parce que votre frère a donné la moitié de sa fortune à des institutions protestantes et qu'il vous fallait, pour nous poursuivre, le concours de vos co-légataires.

Voici ces pièces :

L'ACTION

CANADA
Province of Quebec } **In the Superior Court**
District of Quebec

FRANK ROSS,

Plaintiff.

Vs.

ERNEST PACAUD,

Defendant.

To this Honorable Court,

The Plaintiff complaining of the Defendant, represents :

1. The Plaintiff is a brother of the late Honorable James Gibb Ross, in his lifetime of the Banlieu of the City of Quebec, a Senator of the Dominion of Canada, and is the universal legatee of the said Honorable James Gibb Ross who departed this life at the City of Quebec, on the first day of October, eighteen hundred and eighty-eight (1888), having a holograph will, whereby he constituted the said Plaintiff his universal legatee, probate of which will was granted at Quebec, in the month of November eighteen hundred and eighty-nine (1889), the whole as appears by an authentic copy of the said will and probate thereof produced herewith and referred to as part of these presents ;

2. The Plaintiff has accepted the universal legacy in this favor, so made by the last will of his said brother, and has entered into possession of his Estate, in the Province of Quebec ;

3. The late Honorable James Gibb Ross resided for the greater part of his lifetime in the City of Quebec, where he carried on a large trade and commerce, and accumulated by his honesty, industry and ability a very large fortune, and during the whole time of his residence in Quebec, the said Honorable James Gibb Ross justly enjoyed the respect and esteem of his fellow citizens, and the public generally in the Province of Quebec, and in the Dominion of Canada, and wherever else he was known. The said Honorable James Gibb Ross was in all respects an honorable law abiding citizen, and a faithful subject of Her Majesty, and was at all times obedient to the laws of his country, and was always known, up to the time of his death, as a respectable and law abiding citizen.

4. The Defendent is the registered proprietor and publisher of a certain newspaper called "L'Electeur", published in the City of Quebec, and having a large circulation throughout the Province of Quebec and in foreign parts.

5. The said Defendent on the third day of October instant, caused, to be printed and published in the issue of his said newspaper "L'Electeur", so printed and published at the City of Quebec, and circulated throughout the Province of Quebec, the Dominion of Canada and foreign parts, the following false, malicious and difamatory libel, of and concerning the said late Honorable James Gibb Ross, to wit.

"C'est feu le sénateur James Ross qui était ici le grand agent de corruption du parti bleu. Les contracteurs lui donnaient leurs billets qu'il se faisait plus tard payer à même les subsides qu'on lui transportait, et lui M. Ross, avancait l'argent à sir A. P. Caron. C'est ainsi que s'explique sur les talons de chèque les initiales "A. P. C." qui étaient destinées à lui faire rappeler les chèques qui avaient été payés à sir Adolphe Caron.

"Mais dira-t-on, quel intérêt avait le senateur Ross à se mêler à ces sales affaires ? Parbleu, il en avait un bien considérable. Outre qu'il faisait chèrement payer son agence, il est bien connu qu'il avait et qu'il a encore contre le gouvernement fédéral une réclamation de 3 millions de piastres qu'il s'efforçait de se faire payer. Si une enquête avait été faite à Ottawa, M. Edgar aurait pu facilement prouver que le sénatenr James Ross, de pure mémoire, était l'agent de corruption du parti tory à Québec. Il est bien connu ici qu'il était l'âme damnée de sir A. P. Caron. C'est du même sénateur Ross qu'on s'est servi pour sacrifier à vil prix notre chemin de fer du Nord, en le nommant président du syndicat Senécal, afin de donner plus de ton à l'affaire. Pour l'engager à se prêter à ce jeu, on lui donna du stock acquitté.

"Si la commission Caron forçait—comme la chose a été faite pour MM. Mercier et Pacaud—sir A. P. Caron à produire ses livres de banques ainsi que ceux de la succession Ross, c'est là que le public en verrait de belles. Il pourrait toucher du doigt les moyens qui furent employés depuis près de quinze ans dans notre district pour nous voler nos élections. Nous y trouverions même la preuve des moyens dont on s'est servi pour remporter la dernière élection de Chicoutimi.

6. In and by the said article so published as aforesaid, the said Defendant meant and intended to convey and cause to be believed that the late Honorable James Gibb Ross had been guilty of corruption of the electorate of the Province of Quebec, and elsewere in the Dominion of Canada : that he the said late Honorable James Gibb Ross had made a practise of subscribing moneys for the purposes of corrupting the said electorate, and thereby that he the said James Gibb Ross had been guilty of a breach of the laws of the said Province of Quebec, and of the Dominion of Canada.

7. And the said Defendant further meant in and by the article aforesaid, to assert and cause in to be believed of and concerning the said Honorable James Gibb Ross, that he the said Honorable James Gibb Ross had not only corruptly subscribed and caused others to subscribe funds for the purpose of corrupting the electorate of the said Province, and of the Dominion, but that he was influenced in so doing by his desire to corruptly obtain from the Government of the Dominion of Canada a settlement of a pretended claim for three millions of dollars, which he the said Honorable late James Gibb Ross had against the said Government, and which claim was a fictitious and improper claim and one which he the said Honorable James Gibb Ross could not recover from the said Government, otherwise, than by improperly influencing the members thereof in and by his aforesaid actions.

8. And the said Plaintiff further avers, that the said Defendant meant to convey, and sought to cause it to be believed in and by the publication aforesaid, that the said late Honorable James Gibb Rosse was well known to be a corrupt man, and that the reputation which he the said Honorable James Gibb Ross had left behind him at his death, was that of a corrupt man, willing to lend himself at the request of the members of the Government of Canada, and more particularly at the request of Sir A. P. Caron, one of the members of said Government, to any improper and corrupt act.

9. And the said Plaintiff further avers, that the said Defendant in and by the article aforesaid, did further mean and intend to cause it to be believed of and concerning the said Honorable James Gibb Ross, that he the said Honorable James Gibb Ross had been guilty of corruptly lending his name and influence, to assist in selling at a great sacrifice, and for far less than its worth, the North Shore Railway, and that he had been induced to assist in and lend himself to such corrupt act by the gift of paid up stock in the North Shore Railway Company.

10. And the said Plaintiff alleges, that each, all and every the allegations of the said article, are false and malicious, and were known to be false by the said Defendant, at the time that he so printed and published the same, but that the said article was published by the said Defendant for the purpose of wilfully and maliciously injuring the memory of the said late Honorable James Gibb Ross, and bringing into public disrepute and contempt the reputation of him the said late Honorable James Gibb Ross, and of injuring and bringing into public discredit and disrepute the said Plaintiff. The said false, malicious and defamatory libel having come to the knowledge of the said Plaintiff, he the said Plaintiff caused a letter to be written to the said Defendant, by his legal adviser, requiring the said Defendant to retract the false statement, so contained in the said article, but he, the said Defendant in lieu of retracting the said false statement, did, on the thirteenth day of October instant, in his said newspaper l'*Electeur*, published on that day and circulated in the District and Province of Quebec, and Dominion of Canada and elsewhere, reiterate and reaffirm the truth of the said false malicious and defamatory libel so previously published by him.

11. By reason of the publication of the said false, malicious and defamatory libel by the said Defendant, and of the reiteration by him thereof as aforesaid, the said Defendant has caused injury and damage to the said Plaintiff in the sum of five thousand dollars ($5,000).

Wherefore the Plaintiff prays that by the judgment of this Honorable Court, the said Defendant be condemned to pay and satisfy unto him the said sum of five thousand dollars ($5,000) ; further, and in addition, that the said Defendant be condemned to publish the judgment to be rendered in the present cause, in his newspaper l'*Electeur* during such time as this Court may please to order, and in the default of the said Defendant so publishing it within the time, and for the time specified in the said judgment, the said Plaintiff be authorised to publish the same at the cost and expense of the said Defendant, in some other newspaper in the City of Quebec ; and the said Plaintiff further prays that in the event of the said Defendant not paying and satisfying the judgment to be rendered herein, he the said Defendant be condemned to be imprisoned in the common jail of this District, until such time as the said judgment shall have been paid and satisfied, in principal, interest and costs : the whole with costs, distrait to the undersigned.

Quebec 22nd October 1892.

(Sgd) GUSTAVUS G. STUART,
Atty for Plaintiff.

True copy
GUSTAVUS G. STUART,
Atty for Plaintiff.

LA DEFENSE

CANADA
Province of Quebec } **In the Superior Court**
District of Quebec

No 2024.

FRANK ROSS,

Plaintiff,

Vs.

ERNEST PACAUD,

Defendant.

The Defendant for answer au fonds to the demande of the Plaintiff, avers that the matters set forth in the declaration of the Plaintiff are unfounded in law and not sufficient therein to maintain the conclusions of his declaration or his action in this behalf.

Wherefore, the Defendant prays that the action of the Plaintiff in this behalf be hence dismissed with costs.

Quebec, 21st November 1892.

W. and A. H. COOK,
Attys for Defendant.

And in support of the foregoing Demurrer, the Defendant doth assign the following grounds :

1. The Plaintiff claims as universal legatee of the late James Gibb Ross damages for an alleged libel on his memory published after his death. The universal legatee as such has by law no such action.

2. The heirs-at-law of a person deceased have by law no action for imputations made after his death on the character and actions of the deceased.

3. The Plaintiff does not shew that he is an heir-at-law or even one of the heirs-at-law of the late James Gibb Ross.

4. The allegations of the Plaintiff's declaration do not justify the conclusions therein taken.

Wherefore the Defendant prays, that for the reason aforesaid, the Plaintiffs action be hence dismissed with costs.

Quebec, 21st November 1892.

W. and A. H. COOK,
Attys for Defendant.

CANADA
Province of Quebec } **In the Superior Court**
District of Quebec

No 2024

FRANK ROSS,

Plaintiff ;

vs

ERNEST PACAUD,

Defendant.

And the said defendant for answer unto the demand of him the said plaintiff in the declaration of him the said plaintiff in this cause filed contained, not confessing or acknowledging any of the matters or things in the said declaration set forth alleged to be true, by this his perpetual peremptory exception in law says : that the said plaintiff by law cannot have or maintain any action against the said defendant for or by reason of the matters and things in the said declaration set forth and alleged or any or either of them, because he says :

1. The late Honorable James Gibb Ross had many heirs at law, viz : brothers and representatives of a deceased brother. At his death the late James Gibb Ross had a number of poor relations.

2. The will set out by the plaintiff in his declaration in this cause filed and proved by him in November eighteen hundred and eighty nine, and upon which he founds, is in the following terms :—"New-York, 8th. February 1865.—I hereby will and "bequeath all my property, assets or "means of any kind to my brother Frank "who will use one half of them for Public "Protestant Charities in Quebec and Car"luke, say the Protestant Hospital Home, "French Canadian Mission and amongst "poor relatives as he may judge best, the "other half to himself and for his own use "excepting £2,000, which he will send "to Miss Frame, Overton Farm. JAS. G. "Ross." Under it the plaintiff entered into possession of the estate of the said late James Gibb Ross and has ever since claimed and asserted that he is the absolute owner of the whole estate thereby devised, including the gift of two thousand pounds to Miss Mary Frame, that charities and poor relations have no legal rights whatever thereunder, and he is now using the said estate as his own, and is appealing from a competent judgment establishing and declaring the rights of charities, poor relations and Miss Mary Frame under the said will. The defendant submits that the plaintiff is not entitled to recover damages to the extent of five thousand dollars or at all for supposed reflections on the memory and character of a testator, whose bounty he enjoys and whose wishes he disregards.

3. The Defendant admits the publication of the article set out at length in the fifth paragraph of the Plaintiff's declaration beginning with the words "C'est feu le sénateur James Gibb Ross" and ending eith the words "la dernière élection de Chicoutimi," but asserts that each and all the allegations of the said article were and are in all respects true and that the publication thereof was and is in the public interest.

4. He denies the innuendoes contained in the allegations of the sixth, seventh, eighth, ninth, tenth and eleventh paragraphs of the plaintiff's declaration, and save in so far as hereinbefore expressly admitted, he further denies each and all the allegations of the said declaration, declaring them to be false and untrue.

The defendant hereby declares his option that this cause be tried by jury and prays that the plaintiff's action be dismissed with costs.

W. and A. H. COOK,
Attys. for Defendant.

Quebec, 21st. November 1892.

(Traduction)

CANADA,
Province de Québec, } **Dans la Cour Supérieure**
District de Québec.

No 2024.

FRANK ROSS,

Demandeur ;

vs

ERNEST PACAUD,

Défendeur.

Le défendeur, *en réponse à la demande du* demandeur, soumet que les allégations contenues dans la déclaration du demandeur sont non fondées en loi et non suffisantes pour justifier le maintien des conclusions du demandeur dans sa déclaration, ou son action à cette fin.

C'est pourquoi le défendeur demande que l'action du demandeur à cette fin soit déboutée avec frais.

W. et A. H. COOK,
Procureurs du demandeur.

Québec, 21 novembre 1892.

Et à l'appui du plaidoyer ci-dessus, le défendeur invoque aussi les raisons suivantes :

1o Le demandeur réclame, en sa qualité de légataire universel de feu James Gibb Ross, des dommages pour un prétendu libelle contre la mémoire du défunt, publié après sa mort.

2o Les héritiers en loi d'une personne décédée n'ont en loi aucun recours pour imputations faites sur le caractère ou les actions du défunt, après sa mort.

3o Le demandeur n'a pas démontré qu'il est héritier en loi ou même l'un des héritiers en loi de feu James Gibb Ross.

4o Les allégations de la déclaration du demandeur ne justifient pas les conclusions qui y sont invoquées.

C'est pourquoi le demandeur demande que, pour les raisons ci-dessus, l'action du demandeur soit déboutée avec frais.

W. et A. H. COOK,
Procureurs du demandeur.

CANADA
Province de Québec } **Dans la Cour Supérieure**
District de Québec

No 2024.

FRANK ROSS,

Demandeur ;

vs

ERNEST PACAUD,

Défendeur.

Et le dit défendeur, en réponse à la demande contenue dans la déclaration du demandeur filée en cette cause, n'admettant et ne reconnaissant la vérité d'aucunes des matières ou choses énumérées et alléguées dans la dite déclaration, par la présente exception péremptoire perpetuelle en loi, dit : que le dit demandeur, en loi, ne peut avoir ou maintenir aucune action contre le dit défendeur pour ou en vertu des matières et choses énumérées ou alléguées dans la dite déclaration ou aucune ou chacune d'icelles, parce que :

1o Le feu honorable James Gibb Ross avait plusieurs héritiers en loi, savoir : frères et représentants d'un frère décédé. A sa mort, feu James Gibb Ross avait un nombre de parents pauvres.

2o Le testament produit par le demandeur dans sa déclaration en cette cause et prouvé par lui en novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, et sur lequel il s'appuie, est conçu dans les termes suivants : —"New-York, 8 février 1865.—Par les présentes, je donne et lègue tous mes biens, actif et moyens d'aucune sorte à mon frère Frank, qui en emploiera une moitié pour charités publiques protestantes à Québec et Carluke, notamment : le Protestant Hospital House, la French Canadian Mission et parmi les parents pauvres comme il le jugera le mieux, l'autre moitié à lui-même et pour son propre usage, excepté £2,000 lesquels il enverra à Miss Frame, Overton Farm.—JAS G. ROSS. "—En vertu de ce testament, le demandeur entra en possession des biens du dit feu James Gibb Ross et a toujours depuis réclamé et affirmé qu'il est l'absolu propriétaire de tous les biens ainsi répartis,—y compris le don de deux mille louis à Miss Mary Frame,—que les charités et parents pauvres n'ont aucuns droits légaux quelconques là-dessus, et il jouit maintenant de tous les biens comme siens, et il a porté en appel un jugement déclarant et établissant les droits des charités, des parents pauvres et de Miss Frame en vertu du dit testament. Le défendeur soumet que le demandeur n'est pas qualifié à recouvrer des dommages au montant de cinq mille dollars ou aucun dommage pour prétendues réflexions sur la mémoire et le caractère d'un testateur dont il a reçu les faveurs et dont il méconnait les désirs.

3°. Le défendeur admet la publication de l'article cité au long dans le cinquième paragraphe de la déclaration du demandeur, commençant par les mots : "c'est feu le sénateur James Gibb Ross, et finissant par les mots "la dernière élection de Chicoutimi" ; mais allègue que chacune et toutes les allégations du dit article étaient et sont sous tous les rapports vraies et que la publication en était et en est dans l'intérêt public.

4°. Il nie les insinuations contenues dans les allégations des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième paragraphes de la déclaration du demandeur, et excepté ce qui a été précédemment expressément admis, il nie de plus chacune et toutes les allégations de la dite déclaration, les déclarant fausses et non fondées.

Le demandeur par ces présentes déclare son option que cette cause soit inscrite devant un jury et demande que l'action du demandeur soit déboutée avec frais.

W. et A. H. COOK,
Proc. du Déf.

Québec, 21 novembre 1892.

Actualités

Lire : *Pas de Castors !* en 2e page.

Il neige aujourd'hui à Québec. Comme la terre est gelée, il est probable que la neige restera cette fois, et que nous aurons des chemins d'hiver demain.

Sir Oliver Mowat est allé à Philadelphie.

La situation politique continue à être très tendue en France.

Le ministre de la justice a refusé de commuer la sentence du meurtrier Slavin, de Cornwall.

Celui-ci sera donc exécuté le 16 décembre.

Nous regrettons d'apprendre la mort de madame Edouard Couture, de Lévis.

On vient de réorganiser le *Tandem Club* de cette ville.

M. le Dr Colin Sewell sera le président ; M. A. F. Hunt et le cap. Fages agiront comme secrétaires.

Le prix payé par les Américains pour nos mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse est de six millions de piastres.

Une députation nombreuse et influente est allée hier rencontrer les ministres dans les bureaux du gouvernement à Montréal pour les prier de ne pas reconvrer leurs taxes.

Le gouvernement a répondu qu'il allait considérer cette requête des marchands et donnera prochainement sa décision.

Le capt. Lecours, que tous ceux qui ont voyagé sur les bateaux du Saguenay depuis 25 ans ont si bien connu, est mort à 11 heures hier soir.

Il était âgé de 62 ans.

Le comité des ministres fédéraux chargé d'étudier la question du Manitoba devait se réunir lundi.

Mais, vu l'absence de l'honorable M. Daly qui remplace l'honorable M. Dewdney, on a dû ajourner au 28.

Le lord-évêque Dunn, de Québec, et M. Samuel Findly de Montréal sont nommés officiellement membres de la section protestante du Conseil de l'instruction publique en remplacement de feu lord-évêque Williams et du juge Church.

La compagnie de transatlantiques Beaver songe à faire de Saint-André du Nouveau-Brunswick un port d'hiver.

M. Murray, gérant de la compagnie, doit conférer de ce projet avec M. Van Horne, président du Pacifique Canadien.

La Législature des Territoires du Nord-Ouest est convoquée pour le 7 décembre.

L'honorable M. Foster, ministre des finance, s'embarquera demain à Liverpool pour le Canada sur le *Vancouver* de la ligne Dominion.

L'honorable Charles H. Tupper s'embarquera le 3 décembre.

Sir John Abbott ne reviendra que plus tard.

Dit le *Canadien* :

"Le gouvernement a compris qu'il ne peut pas insister sur la perception des impôts.

Le seul fait d'avoir publié dans les journaux des menaces de poursuites, démontre avec combien peu de jugement les ministres dirigent les affaires publiques. Il est évident qu'il n'y a chez eux aucune idée de suite, et qu'ils sont ballottés au gré de tous les aquilons politiques.

Un cabinet qui décide une chose de cette importance, qui fait connaître sa décision et qui se déjuge à vingt-quatre heures de distance, ne donne pas une haute idée de sa consistance et de sa valeur. M. de Boucherville a toujours été un homme de soubresauts comme celui-ci. Autocrate par nature, il s'imagine qu'il n'a qu'à parler pour que tout le monde tremble."

Notre grand choix en Pelleteries

---- DE TOUTES SORTES EST ----

MAINTENANT EXPOSE

CASQUES, MANCHONS, PELLERINES, BOAS, CAPOTS, Etc

☞ N'oubliez pas que nous voulons s'en défaire le plus tôt possible et pour cela nous y avons fait subir une réduction proportionnée afin d'être certain de vendre à tous ceux qui se présenteront.

Nous devons attirer tout spécialement votre attention qu'ayant fait une GRANDE REVUE DU STOCK, nous pouvons assurer que tous les départements sont encore au complet, surtout dans les différentes lignes propices pour cette saison, telles que

Tweeds pour habillements, pantalons, etc.,
Grand choix en draps pesants dans tous les prix,
Etoffes a Manteaux, Etoffes a Robes,
Lainages et Flanelles, Frocs et Caleçons, etc.

Porsuadés qu'avec la réduction considérable qu'il y a sur tout le stock, le public de la ville et de la campagne trouvera de grands avantages en nous favorisant de sa visite que nous sollicitons

A. B. DUPUIS
L. O. VILLENEUVE,
Gérant.

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne, St-Roch

P. S.—Le magasin se ferme tous les jours à six heures, excepté le samedi.

FUMEZ
LES CIGARES
Montero
Mercier
— ET —
UNION JACK

16 nov—2sem

Publication indispensable
DANS CHAQUE FAMILLE
"PARIS-MODE"

JOURNAL donnant morceau de musique—patrons découpés—gravures coloriées—roman à sensation "L'Epouse Vierge"—ouvrages de fantaisie, etc.

La direction ne sera responsable que des argents reçus par mandat poste à l'adresse de la direction : (*Paris-Mode*, 810, Notre-Dame, Montréal), la direction ne pouvant être responsable des imposteurs qui voyagent dans les différentes parties du Canada.

Abonnement : $3.00 par an

10 octobre—3m

19 cents

480 Chapeaux Feutre
POUR DAMES..19c.
— AUSSI —
Blouses pour Fillettes $1.90
JERSEYS POUR DAMES 75C.

— A —

Moitié prix
IMPERMEABLES
POUR DAMES
Boas en plume
IMPERMEABLES
POUR MESSIEURS

FORTIN & MICHAUD
105-111 rue St-Joseph

8 oct—1 an

Liniment Minard se vend partout.

J. ELZ. POULIOT
AVOCAT,
Commissaire pour le Nouveau-Brunswick et auteur des "NOTIONS D'AGRICULTURE"
(Ci-devant de FRASERVILLE)
Bureau : 111, Côte La Montagne,
Résidence : 30, rue Hébert,
QUÉBEC.

6 oct—6

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE
HARMONIUMS
A une grande réduction
PRENEZ NOTE DES PRIX

Harmoniums "Doherty" prix ordinaire $150 pour $50 ;
Harmoniums "Doherty" prix ordinaire $260 pour $125.
Harmoniums "Bell" prix ordinaire $175 pour $75 ;
Harmoniums "Godderick" prix ordinaire $215 pour $110 ;
Harmoniums "Godderick" prix ordinaire $300 pour $125 ;
Harmoniums "Godderick" prix ordinaire $320 pour $130 ;
Harmoniums "Godderick" prix ordinaire $350 pour $150.

C'EST LE TEMPS de placer vos commandes et de choisir un cadeau de fête qui sera apprécié. Faites votre choix sans délai attendu que la quantité d'instruments qui doit être vendu à ce prix est limité.

ADRESSEZ IMMÉDIATEMENT CHEZ
ALLAIRE
93 & 95
RUE ST-JEAN
Coin de la rue St-Stanislas
HAUTE-VILLE, QUEBEC

ORDO
— ET —
CALENDRIERS
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC DES DIOCÈSES D'OTTAWA, RIMOUSKI ET DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE PONTIAC.
Les seuls approuvés par Son Eminence le Cardinal Taschereau, Mgr l'Archevêque d'Ottawa et Mgr l'Evêque de Rimouski.
Pour l'année 1893
Ces calendriers sont maintenant sous presse.
— PUBLIÉS PAR —
LEGER BROUSSEAU
SEUL AUTORISÉ
LES personnes qui désirent se procurer ces calendriers sont priées d'adresser leurs commandes immédiatement au soussigné.
Leger Brousseau,
EDITEUR,
11 et 13 rue Buade, Québec.
17 nov—1 sem

PAS DE CASTORS !

Nouvelle assemblée tumultueuse des Jeunes Conservateurs

DISCOURS CONTRE LE GOUVERNEMENT DE QUEBEC

Montréal, 22 novembre.—Il y a eu hier soir une autre réunion orageuse du Club des Jeunes Conservateurs au-dessus de la *Presse*.

On est loin de s'entendre, dans ce jeune cénacle sur les mérites et démérites du gouvernement de Québec et notamment sur les vertus de M. de Boucherville et du chaste L. P. Pelletier.

De fait c'est à eux, ou à la branche castor du cabinet de Québec, que l'on en veut. On l'a bien fait voir hier soir.

M. J. A. Ouimet prend le fauteuil vers 8 heures.

M. Villeneuve, avocat, se lève et propose la motion suivante :

"Considérant que certains articles des journaux libéraux ont pu laisser le public sous l'impression que le club conservateur combattait le gouvernement de Boucherville, nous, membres de ce club conservateur, déclarons que nous avons confiance en nos chefs tant d'Ottawa que de Québec."

M. Villeneuve dit que l'impression créée dans le public par les comptes rendus de la dernière séance doit disparaître et que les membres du club doivent voter confiance dans le gouvernement.

M. Mathias Filion, de la *Minerve*, se lève et dit que cette motion n'a pas sa raison d'être et propose en amendement qu'elle soit rejetée comme inopportune.

M. Marsan parle en faveur de la motion.

M. Mallette, avocat, le combat avec vigueur.

Pourquoi, dit-il, cette motion ? Le gouvernement De Boucherville a-t-il besoin de cette expression de confiance de la part du Club Conservateur ? L'a-t-il demandée ? Se sent-il tout-à-coup tellement faible qu'il lui faille entendre la voix des jeune lutteurs du parti pour lui donner du courage ? Le peuple a donné sa confiance à M. De Boucherville le 8 mars. Rien n'indique que cette confiance lui soit retirée ? Pourquoi alors lui voter des motions de confiance quand il n'en a pas besoin ? C'est un signe de faiblesse ; cela indique que dans ce club, il est des gens qui croient que depuis les dernières élections, le cabinet de Québec a perdu de son prestige auprès du peuple de la province.

En outre, il n'est pas dans les attributions du club de voter confiance ou non-confiance dans un gouvernement quelconque.

Avant de s'engager aveuglement, attendons que M. De Boucherville ait tenu les promesses solennelles qu'il a faites aux électeurs. M. Mallette termine en proposant en sous-amendement :

"Qu'il n'est pas dans les attributions du club de voter confiance ou non-confiance dans le cabinet de Québec ; mais ce club espère que les gouvernements conservateurs administreront à l'avenir avec patriotisme les affaires du pays."

M. Cardinal a appuyé cet amendement.

Il y a, dit-il, des mécontentements considérables dans le parti conservateur. C'est indéniable. Ces mécontentements sont légitimes et on le sait bien.

Il n'est pas nécessaire de citer des noms et des faits pour démontrer la legitimité de ces griefs.

M. Chs Beaubien.—Donnez-les, vos faits!

M. Cardinal.—On me demande des faits. Eh bien ! il y a à Québec des gens qui ne devraient pas être dans le cabinet et qui accaparent tout le patronage au profit de leurs favoris et au détriment des soldats dévoués du parti conservateur.

On a nommé dernièrement comme commissaire des incendies un libéral qui nous a toujours combattu. On l'a nommé de préférence à un vieux lutteur du parti à qui on avait solennellement promis la position.

Un autre ami dévoué avait reçu la promesse formelle d'être nommé député coroner. Il l'aurait été si un transfuge d'hier ne s'était mis sur son chemin. Il avait ici un ami qui a des relations intimes avec M. L. P. Pelletier, et par l'influence de ce dernier, le conservateur de vieille roche a été sacrifié.

Un journaliste qui a fait les luttes du parti et qui s'est généreusement dévoué pour défendre ses chefs, est allé à Québec récemment demander une pauvre petite place de traducteur. On n'a pas même pris la peine de l'écouter avec attention.

Grâce aux intrigues de ceux qui gouvernent à Québec, de ceux qui nous ont trahi dans le passé et qui peuvent nous trahir encore, on a nommé M. Mondou secrétaire de la commission des chemins à barrière de Montréal. De vieux citoyens comme MM. Leclerc et Langevin ont été sacrifiés dans cette circonstance.

M. Cardinal dit qu'il est prêt à donner son appui au cabinet de Québec, mais pas à ceux qui sont là par intérêt personnel, pas aux intrigants qui veulent sacrifier le parti conservateur à leur égoisme.

M. Mathias Filion dit que M. Cardinal a bien tort de récriminer pour des questions de patronage. Voilà deux ans qu'il n'a mis les pieds au Club, et lorsqu'il y revient pour la première fois depuis cette date, c'est pour souffler le vent de la révolte et de la discorde.

M. Coutlée dit qu'il votera pour l'amendement de M. Mallette.

Les membres du club conservateur ne doivent pas hésiter un instant à faire connaître leurs vues comme des hommes.

Il y a des abus quelque part. Il est temps que l'on sache en certains quartiers que l'on connait ces abus et que l'on désire les voir cesser.

Il a fait courageusement la lutte pour M. de Boucherville, durant les dernières élections. Mais avant de lui voter confiance, il vaut mieux attendre qu'il ait accompli les promesses solennelles qu'il a faites aux électeurs.

M. Montpetit dit que l'amendement de M. Mallette équivaut à une motion de non confiance et que le club ne peut décemment l'adopter. Il ne faut pas sacrifier les principes pour de misérables questions de patronage.

M. Tétu, de la *Presse*, suggère un compromis. Il demande que la motion principale et l'amendement soient retirés afin de mettre fin à une discussion regrettable.

Il y a foi, dit-il, des représentants de journaux adversaires. Ils ont le droit d'y être ; mais ils n'ont pas le droit d'entendre nos chicanes intestines. Il est un proverbe qui dit qu'il faut laver son linge sale en famille. Si le club conservateur a du linge sale à laver, il ne doit pas procéder à cette délicate opération devant des adversaires. Pour cette raison, il est opportun de mettre fin à ce débat inutile.

Il n'y a pas de raison pour voter non-confiance dans le cabinet de Québec ; il n'y en a pas davantage pour lui voter confiance. Car, comme on l'a dit, les conservateurs ont des griefs et nul ne peut dire encore si les engagements sacrés que M. DeBoucherville a pris devant le peuple, ont été remplis.

M. Mallette revient à la charge.

Durant les dernières élections, dit-il, je suis allé voir quelques-uns des ministres et je leur ai demandé de prendre $150 sur le fonds électoral pour la location d'une salle à l'usage du Club des Jeunes Conservateurs. On distribuait alors à droite et à gauche l'argent d'élection par milliers de piastres. On m'a purement et simplement mis à la porte.

Je demandais cette faveur pour le club. Elle a été refusée rudement.

Le club va-t-il maintenant voter confiance en un gouvernement qui l'a si mal traité ?

Quand quelqu'un me donne un coup de pied, je ne suis pas prêt à me prosterner devant lui et à lui dire : "Salut belle âme !"

Montrons au moins que nous avons du cœur et que nous savons en temps et lieu nous rappeler les insultes que l'on nous lance à la figure.

M. Chs Beaubien dit que pour sa part il n'aura pas d'objection à l'amendement de M. Mallette, pourvu qu'il y soit ajouté les mots : "Comme par le passé" après le mot "administreront" dans l'amendement.

M. Mallette.—Je n'ai pas d'objection. Mais que l'on me comprenne bien. Je parle dans mon amendement des gouvernements qui administrent le pays, et non la province. Car si j'exprimais l'espoir que les gouvernements conservateurs administreront la province comme par le passé, je mettrait plusieurs des ministres actuels dans une fausse position.

M. de Boucherville, M. Beaubien, en effet, ont fait la guerre au gouvernement Chapleau, qui était conservateur, sur l'affaire du chemin de fer du Nord. Ces mêmes messieurs ont aussi fait la guerre au gouvernement Ross-Taillon, qui était aussi conservateur. M. L.P. Pelletier était aussi parmi ceux qui nous abandonnèrent en 1885 Vous voyez que la position serait impossible.

Ces déclarations de M. Mallette attisèrent le feu qui menaçait de s'éteindre par suite des propositions conciliatrices de M. Tétu.

Les castors ne voulurent plus entendre parler de compromis et refusèrent de retirer la motion de M. Villeneuve.

La séance s'est terminée sans qu'aucun vote n'ait été pris.

C. C. Richards & Cie,

Mon fils Georges souffrait d'une névralgie du cœur depuis 1882, mais ayant fait usage du *Linement de Minard* en 1879, le mal dont il souffrait est complètement disparu et ne l'a plus indisposé.

Jas. McKee.

Linwood, Ont.

Les brigands en Espagne

Londres, 22 novembre.—Le correspondant du *Standard* à Madrid donne quelques détails sur un audacieux attentat commis par des brigands espagnols près de Bilbao. Neuf voleurs armés de fusils, de pistolets et de couteaux se sont rendus chez M. Sandiaga, un entrepreneur qui construit un chemin de fer entre Bilbao et Lezama, et ont demandé du vin. On leur a refusé, et comme le maître de la maison était absent, les brigands ont bâillonné et garrotté la femme et la nièce de M. Sandiaga, et ont attendu son retour.

Lorsqu'il est arrivé chez lui, les brigands l'ont roué de coups, le blessant grièvement aux deux yeux, et l'ont dépouillé d'une somme de cinq mille francs qu'il avait apportée pour payer ses ouvriers. Puis ils ont pris la fuite, après avoir dévalisé la maison de tous les objets ayant quelque valeur.

Montréal, novembre 1891.—Je souffrais beaucoup depuis trois mois d'une toux opiniâtre, accompagnée de picotements dans la gorge, de transpirations la nuit et d'un affaiblissement général qui me faisait craindre la consomption de la gorge. Je suis maintenant parfaitement bien et je dois ma guérison au *Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette*. Je n'en ai pris que quatre petits flacons de 25 cents chaque. Félix Sauvageau, entrepreneur-menuisier, No 179½ rue Saint-Antoine.

Un drame de la jalousie

Paris, 22 novembre.—Un drame de la jalousie vient de se dérouler, place des Victoires. Il y a trois mois, un tailleur ture, du nom de Gadalas, a fait la connaissance d'une jeune couturière, Louise Brifuet. Ils vécurent ensemble. Peu après, paraît sur la scène un grec, Maschopoulos Leutherios, venu à Paris pour étudier le droit. Dénué de ressources, il se mit domestique chez le tailleur et c'est ainsi qu'il fit connaissance de Louise et en devint épris, mais fut repoussé par la jeune femme.

Sur ces entrefaites, Gadalas fut obligé d'aller en Turquie pour affaires importantes. Il confia le soin de sa maison au Grec en question. Celui-ci a renouvelé ses avances à Louise Brifuet, mais sans succès, car celle-ci s'est retirée et est allée demeurer dans la rue Saint-Joseph.

Le dernier acte de ce drame s'est passé chez le tailleur Chevet de la place des Victoires. Louise y travaillait comme ouvrière et le Grec lui a fait visite, à cet atelier, sous prétexte de lui remettre une lettre. Dès qu'il fut en sa présence, il se précipita sur elle et lui porta huit coups de couteau à la tête. Des personnes se sont aussitôt emparées du meurtrier et l'ont emmené chez le commissaire de police. Là, le Grec a avoué qu'il avait frappé la jeune fille par jalousie. Il a été conduit au dépôt de la préfecture de police. La jeune Louise, grièvement blessée, est dans un état très critique.

LE CANNIBALISME

Dernières horreurs

Chicago, 22 nov.—Extrait d'une lettre de l'évêque Angonard, vicaire apostolique d'Oubanghi, dans le haut Congo, au rév. P. Flannigan, de cette ville :

"Il ne se passe pas de jours que quelque actes de cannibalisme ne parviennent à nos oreilles.

"Un français, M. de Pommagnac vient justement d'être tué et dévoré dans le haut Oubanghi avec 10 soldats noirs et 33 voituriers.

"Une expédition Belge vient d'être surprise par les Arabes, qui ont fait souffrir un véritable martyr à huit Européens.

"Le chef de l'expédition a été forcé de suivre les mouvements du bourreau lui coupant un bras, de le regarder rôtir puis manger.

"On en a fait autant pour le deuxième bras et finalement on a fait mourir le malheureux le plus lentement et le plus douloureusement possible avec tous les raffinements de la savante cruauté de ces peuplades ignorantes."

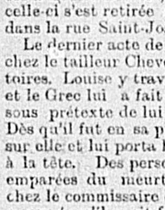

AUX DAMES

Si vous voulez avoir un teint clair, frais, transparent et exempt de tumeurs, taches, pustules, boutons et une belle peau douce, faites usage des

PERLES DE ASANTE

DU VIEUX DOCTEUR GORDON

Ces perles merveilleuses ont les effets magiques d'agrandir et de remplir toutes les parties rapetissées, ridées ou non développées et de les fortifier.

Elles guérissent toutes les suppressions et irrégularités et donnent une beauté régulière aux femmes.

La pureté du sang est le secret
De la santé et de la beauté.

LES PERLES DE SANTE DU VIEUX Dr GORDON ne sont que pour les femmes et non pas un remède à tous les maux.

Prix $1, six paquets pour $5. Envoyés par la poste, scellés avec soin, en recevant le montant. Ecrivez pour avoir des circulaires.

Adresser :

QUEEN MEDECINE Co.
MONTREAL
— A VENDRE PAR —

J. E. ROY
CHIMISTE & DROGUISTE
No 109, RUE SAINT-JEAN
6 juillet—1an Q. H. (3)

PILULES DE BRISTOL

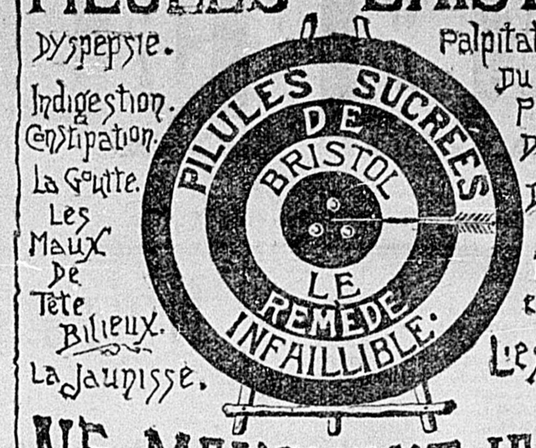

Dyspepsie. Indigestion. Constipation. La Goutte. Les Maux de Tête Bilieux. La Jaunisse. Palpitation du Cœur. Perte d'appétit. Desordres du Foie et de l'Estomac.

NE MANQUENT JAMAIS

GRANDE VENTE

En Liquidation

— CHEZ —

Brunet, Laurent & Cie

Nouvelles Reductions

— DANS —

LE PRIX DE NOS MARCHANDISES

NOUS DESIRONS REDUIRE le montant de notre fonds de commerce d'ici au 1er janvier, car après cette date, nous offrirons en vente toutes nos marchandises en un seul lot, par soumissions.

— AVIS —

A NOTRE CLIENTELE ET AU PUBLIC QUI DESIRENT DES

Marchandises a bon marche

BRUNET, LAURENT & CIE

ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE

PIANOS, ORGUES ET MUSIQUE

ARTHUR LAVIGNE

Editeur de Musique, Importateur
— DE —

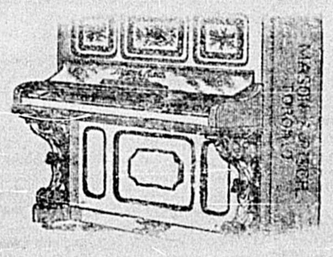

PIANOS ET ORGUES

Des meilleures manufactures, vendus à des PRIX EXCESSIVEMENT MODIQUES et à termes de paiement très faciles.

Orgues de $50 à $550

Pianos de $200 à $600

Pianos et Orgues de seconde main à louer ou à vendre à prix réduits

☞ Pianos et Orgues réparés et accordés. Satisfaction garantie.

Musique nouvelle reçue toutes les semaines d'Europe et des Etats-Unis, au

NO 55, RUE LA FABRIQUE
QUEBEC

Cours de Danse, Maintien, Calisthénie, etc.

LES COURS DU PROFESSEUR McDONALD, dans les branches ci-dessus, ouvriront à ses salles à l'étage supérieur de l'Institut Canadien, rue de la Fabrique,

Lundi prochain, 14 novembre

Classes des jeunes, à 4 h. 30 p. m. ; adultes, à 8 10 p. m. Des leçons privées seront données aux heures qui conviendront à une ou plusieurs personnes.

Pour plus amples informations et circulaires, s'adresser aux magasins de musique A. Lavigne, R. Morgan et Allaire, ou au professeur sur les premisses.

12 nov—

AVIS

— AUX —

Charpentiers et Menuisiers

BOIS DE CONSTRUCTION

ÉPINETTE SÈCHE de toutes les dimensions, PIN SEC pour ouvrages de menuiserie,

— A VENDRE —

S'adresser chez

GABRIEL VALIN,
Coin des rues Prince-Edouard et Dorchester
31 oct—1 m

GRAND ERÉDUCTION

J'AI fait une grande réduction sur un lot de montres d'or et d'argent pour dames et messieurs, pour quelques semaines seulement

— AUSSI —

sur les HORLOGES et BIJOUX de tous genres LUNETTES D'OPERA, ARGENTERIES, TELESCOPES, ACCORDEONS, ETC.

Nous conseillons aux lecteurs de L'ELECTEUR de ne pas manquer de profiter de cette grande réduction.

Une visite est sollicitée.

ELIE BEDARD,

HORLOGER,

357, RUE ST-PAUL,
QUEBEC
29 oct—2 m 3 p s

BANQUE UNION DU CANADA

DIVIDENDE No 52

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de TROIS pour cent sur le capital payé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque et ses succursales le et après JEUDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 16 au 30 novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
E. E. WEBB,
Gérant général.
Québec 25 octobre 1892.—1m

BANQUE QUEBEC

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de TROIS ET DEMI pour cent sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la Banque, en cette ville, et ses succursales, le et après JEUDI, le premier jour de DECEMBRE prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 16 au 30 novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,
JAMES STEVENSON,
Gérant général.
Québec, 28 octobre 1892.
20 oct—1 m

ARRIVAGES

Les soussignés ont l'honneur d'informer les consommateurs de

CHARBON

qu'ils viennent de recevoir le fameux charbon

Plymouth Red Ash

de toutes grosseurs qu'ils peuvent vendre au plus bas prix du marché.

Envoyez vos commandes de suite, vu la hausse prochaine.

P. Gingras & Cie

107, RUE ST-PIERRE
TELEPHONE 256
25 août 1892.

ACHETEZ

— LES —

LUSTRES DE SALON,
LAMPES DE SALLE ET PASSAGE,
VERRERIES, ARGENTERIES,
Coutellerie, Articles de fantaisie, patrons tous nouveaux

LA SUNSHINE

Huile importée, supérieure aux autres, sans égale pour les FABRIQUES, COLLÈGES, COMMUNAUTES ET MAISONS PRIVEES.

Au prix rédit de 20 p. c.

— CHEZ —

A. E. VALLERAND

ENTREPOT DES HUILES
67, rue Dalhousie

CHAMPION FOOD

CETTE Poudre Engraissive maintient un cheval en condition avec moins d'avoine, produit du meilleur lait chez la vache, augmente la ponte des volailles ; pour tenir les animaux en santé, c'est indispensable ; en vente partout.

Vente !

Par suite des améliorations que je désire faire subir à mon établissement, mon stock entier de

Pardessus, Complets Confection

— ET —

Marchandises pour hommes

— SERA VENDU A —

GRAND SACRIFICE

D. MORGAN,

PLACE D'ARMES
☞ Vis-à-vis le nouvel Hôtel du Pacifique.
31 oct—1 m

Nouvel hôpital privé

LE Dr S. GRONDIN

Vient de transporter son HOPITAL PRIVÉ et son BUREAU DE CONSULTATION

RUE Ste.-URSULE, No 69 et 71

Ancienne résidence du Dr F. Montizambert

Les étrangers et les personnes de la ville, des deux sexes, ayant à subir des opérations, ou à recevoir des soins médicaux et ne voulant pas s'exposer aux dangers du séjour, dans un hôpital général, ou aux inconvénients d'être traités dans un hôtel ou maison de pension, auront à leur disposition une chambre privée à l'hôpital du Dr Grondin, rue Ste-Ursule, No 69. Ils auront la liberté d'employer leurs propres médecins, s'ils le jugent à propos.

Cette maison, vu sa localité, le parfait état de son drainage, ses améliorations modernes, ses gardes-malades expérimentées, offre aux malades les meilleures garanties possibles.

Tout cas de maladie contagieuse ou infectieuse y sera rigoureusement refusé.

Une partie de l'hôpital sera réservée spécialement pour les "Maladies des Femmes."

Clinique et consultations gratuites pour les pauvres tous les mardi, jeudi et samedi de 7 à 8½ heures du matin.

Pour autres informations, s'adresser aux heures de bureau.

TOUS LES JOURS { De 11½ à 12½ hrs. a. m. " 2 à 3 " p. m. " 7 à 8 " p. m.

Grande Vente de PARDESSUS!

VOICI le temps ou chacun devrait se procurer un pardessus et l'endroit pour l'acheter est au

No 116 rue St-Joseph

Où on y fait en ce moment une GRANDE VENTE à bon marché et qui permet aux Hommes, Jeunes Gens et Garçons de se procurer des Pardessus et pea-jackets en melton, drap castor, nap frisé.

Voici une liste des principaux prix :

Pardessus pour homme	$ 6.00
" tissés en laine	7.00
" en melton fin, fait par le tailleur	9.50
" en drap irlandais	11.50
Pea-Jackets, en tweed ; etc	3.50

Et une quantité d'autres marchandises vendues à un bon marché extraordinaire.

C'est un aventage spécial qui est offert au public à l'occasion de l'hiver

Nos prix défient toute compétition

☞ N'oubliez pas l'adresse :

116, RUE ST-JOSEPH,
ST-ROCH, QUEBEC

A LOUER.—Un beau logement, quatre chambres, dans un rez-de-chaussé, avec closet, cave et hangar.

AUSSI 4 cadres de châssis avec châssis double et simple à vendre à bon marché.

S'adresser
No 172 rue St-Olivier.
16 sept—j n o

Liniment Minard guerit la teigne.

Grande découverte médicale

LE SOTHERION

L'Asthme ! l'Oppression ! la Consomption ! radicalement guéris par le SOTHERION papier pulmonaire anti-asthmatique.

Les nombreux certificats délivrés par les personnes les plus honorables et les médecins les mieux connus de cette ville attestent la supériorité du nouveau remède Le Sotherion.

LE SOTHERION ! LE SOTHERION ! Combien de personnes qui souffrent par leur faute ! Celui-ci c'est l'asthme, celui-là, la consomption, l'un, la toux, l'autre, la bronchite, que sais-je ? Tout le monde se plaint, tout le monde est malade. Ce sont surtout les maladies de poitrines qui sont les plus communes. Quelques-uns, par une économie mal entendue, le plus grand nombre par ignorance, ne savent quels moyens prendre pour combattre ces maladies. Nous leur dirons ici un petit secret, dont ils pourront peu de frais, tirer un excellent parti : qu'ils se servent du **Sotherion du Dr Pourtier**, et ils verront disparaître leurs maux comme par enchantement. Le procédé est simple, le SOTHERION est un papier que l'on brûle et dont on aspire la fumée. Les effets sont prompts et infaillibles.

W. BRUNET & CIE.,

PROPRIETAIRES.

EN CONSIGNATION
PAR S. S. VANCOUVER

50 BARRIQUES VINS DE BORDEAUX (Clarret)—PAR 25 ET 50 GALLONS
50 CAISSES BORDEAUX, CLARRET, SAUTERNES.—1re qualité.

A VENDRE — — — — — — AU PLUS BAS PRIX

H. ROUMILHAC

17-19 RUE ST-JEAN, QUEBEC.—Téléphone 246.

Bas et sous-vetements pour Dames et Messieurs

POUR DAMES :
CAMISOLES et Pantalons en laine naturelle,
" hygiéniques
" en laines écossaise

POUR HOMMES :
CAMISOLES et CALEÇONS en laine Canadienne, Ecossaise et naturelle

Bas pour Dames,
BAS de Cachemire unis et cordés, Bas de laine, couleurs et noirs
BAS pour hommes, Demi-Bas en cachemire et en laine double

UN SEUL PRIX

F. SIMARD

No 137, RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH, QUEBEC
TELEPHONE 146

Bisquit Dubouché & Co

COGNAC.

LES DEUXIEMES PLUS GRANDS EXPORTATEURS DE BRANDY.

LEURS BRANDYS SONT SANS RIVAUX D'ÂGE ET DE QUALITÉ.

Demandez-les a votre Fournisseur.

REID, CRAIG & CIE

FABRICANTS DE PAPIERS

124, RUE SAINT-PAUL, QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE—Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE—Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN WOODEND A PORTNEUF—Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton, carton pour boîte.
MOULIN A STE-ANNE—Cartons cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton

MARCHANDS DE PAPIERS,
PAPETIERS,
PAPIERS A TAPISSER DE TOUTES SORTES

— AUSSI —

Guenilles, Amarres, Produits Chimique, Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux métaux, Machineries, Goudron.

Le plushaut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier.

EXPIRATION DU LOYER

Liquidation

— DU —

SURPLUS DU STOCK

A cause de l'expiration prochaine du loyer de nos prémices actuelles, et des améliorations projetées à notre magasin, nous nous trouvons forcés de disposer d'une grande partie de notre stock d'articles de fantaisie, et afin d'arriver à cette fin, nous offrons certains articles à des prix qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention.

A MOITIÉ PRIX

Le surplus de notre stock de vases, jardinières, lampes, candélabres, encriers, éventails, statuettes en "terra cotta", etc., peuvent maintenant être achetés à moitié prix.

ESCOMPTE LIBÉRAL

sur pendules, articles électro-plaqués et d'optique

DERNIERS ACHATS

Les clients désirant acheter des articles importés de cette saison, trouveront notre stock l'égal de celui que nous avions en mains les années précédentes, et les mêmes prix modérés.

☞ Escompte de 10 p. c. sur argent comptant.

G. SEIFERT,

34 RUE DE LA FABRIQUE

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC St JEAN

Et après lundi, 10 octobre 1892, les trains partiront du Terminus, rue Saint-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches:

DEPART DE QUEBEC

6.00 A. M.—Express local pour la jonction Rivière à Pierre, lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 9.50 a. m.

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, mardi, jeudi et samedi, arrivant à la jonction Chambord à 5.48 p. m. et à Roberval à 6.30 p. m.

4.15 P. M.—Train local de la malle pour Saint-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.45 p. m.

ARRIVEE A QUEBEC

9.00 A. M.—Train local de la malle part de St-Raymond, tous les jours, à 6.30 a. m., arrivant à Québec à 9.00 a. m.

6.40 P. M.—Express direct part de Roberval à 7.30 a. m., le lundi, mercredi et vendredi (et de la jonction Chambord à 8.1[illegible] a. m.) pour Quebec, y arrivant à 6.40 p. m.

6.40 P. M.—Express local part de jonction Rivière à Pierre à 2.40 p. m., mardi, jeudi et samedi, arrivant à Québec à 6.40 p. m.

20 minutes pour prendre le lunch au Lac Edouard.

L'Express local, nord et sud, fera raccordement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, pour Saint-Tite, Grandes Piles, Trois-Rivières. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis, et au No 161 rue St-Joseph.

Le fret pour St-Raymond et les stations intermédiaires ne sera pas reçu à Québec après 3 h. p. m., et pour les stations au-delà de St-Raymond, après 5 h. p. m.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

ALEX. HARDY,
Agent gén. fret et pass.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et gérant.

Québec, 8 octobre 1892.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Changement des Trains à commencer le 2 octobre 1892

LAISSENT QUEBEC A 1.10 P. M. — ARRIVANT à Montréal à 8.00 p. m., connectant avec les trains pour St-Jean, Newport, Boston, Portland et les stations intermédiaires, pour Ottawa, Winnipeg et les endroits de la Côte du Pacifique, Toronto, Chicago et les endroits de l'Ouest.

A 10.30 P. M. — ARRIVANT à Montréal à 6.30 a. m., (les lundis exceptés) connectant avec les trains pour Saint-Jean, Newport, Boston, Portland, Ottawa, Toronto et les stations intermédiaires, pour Sault Sainte-Marie, Duluth, Saint Paul et autres endroits.

TRAIN DU DIMANCHE

LAISSE QUEBEC A 1.10 P. M. — ARRIVANT à Montréal à 8.00 p. m. connectant avec les trains pour Toronto, Chicago et les endroits de l'Ouest.

Les trains laissent Montréal à 8.10 a. m., 10.30 p. m. Les trains du dimanche laissent Montréal à 3.30 p. m., arrivant à Québec à 9.55 p. m.

Pour billets, chars parloir et dortoir et autres informations, s'adresser aux

Bureaux de Billet de Québec :
HOTEL ST-LOUIS et STATION DU PALAIS.

8 oct—1 an

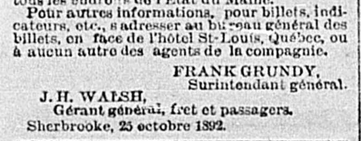

CHEMIN DE FER

QUEBEC CENTRAL

La ligne des chars palais Wagner entre Québec et la Nouvelle-Angleterre.

Service de trains solides entre Québec et Boston via Sherbrooke et le chemin de fer Boston & Maine, et entre Québec et Portland via Jonction Dudswell et le chemin de fer Maine Central.

Le et après Lundi, 31 octobre 1892, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Départ de Lévis à 2. h. p. m.—arrive à Jonction Dudswell à 6.50 p. m.—départ de Jonction Dudswell à 7.05 p. m.—arrive à Boston à 8.05 a. m.—arrive à New-York à 11.40 a. m.

Chars palais Wagner et train solide de Québec à Boston se raccordant à Jonction Dudswell avec le train direct pour Portland et les autres endroits du Maine.

MIXTE—Depart de Québec (traverse) 12.30 p. m.—départ de Lévis à 1.15 p. m.—arrivant à St-François à 6.30 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS.—Laisse New-York à 4 p.m. Laisse Boston à 7.15 p.m. Laisse Sherbrooke à 7.45 a. m. Arrive à Lévis à 2 p m. Arrive à Québec par le bateau-passeur, à 2.15 p.m.

Chars palais Wager sur ce convoi et train solide de Boston à Québec, se raccordant à la Jonction Dudswell avec les convois du Maine Central venant de tous les endroits du Maine.

MIXTE—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10. 0 h. a. m., et à Québec par le bateau passeur, 10.15.

C'est la seule voie sur laquelle circulent des chars directs entre Québec et la Nouvelle-Angleterre se raccordant avec les chemins de fer Boston & Maine et Maine Central.

Raccordements à Lévis et à la jonction Harlaka avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le Boston & Maine pour Boston, New-York, etc., etc., à jonction Dudswell avec le Maine Central pour Portland, Danville, Lowiston et tous les endroits de l'Etat du Maine.

Pour autres informations, pour billets, indicateurs, etc., s'adresser au bureau général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, ou à aucun autre des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Surintendant général.

J. H. WALSH,
Gérant général, fret et passagers.

Sherbrooke, 25 octobre 1892.

CHEMIN DE FER

Quebec, Montmorency et Charlevoix

COMMENÇANT et après LUNDI le 17 OCTOBRE 1892, les trains circuleront comme suit

LA SEMAINE

Départ de Québec,	Arrivée à Ste-Anne,
7.55 A. M	9.00 A. M.
6.15 P. M.	7.20 P. M.
Départ de Ste-Anne	**Arrivée à Québec**
5.45 A. M.	6.50 A. M.
11.50 " Excepté le samedi	12.55 P. M.
12.20 P. M. Samedi seulement	1.25 "

LES DIMANCHES

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 A. M.	9.00 A. M.
2.00 P. M.	3.15 P. M.
5.30 "	6.35 "
Départ de Ste-Anne	**Arrivée à Québec**
5.45 A. M.	6.50 A. M.
11.50 "	12.55 P. M.
4.00 P. M.	5.05 "

Pour autres informations s'adresser au surintendant

W. R. RUSSELL
Surintendant.

G. S. CRESSMAN,
Gérant.

Mercier, Gouin & Lemieux

AVOCATS

Bureau : "Bâtisse New-York Life"

7, PLACE D'ARMES

MONTREAL.

—1an 189

AUGUSTE EDGE, L. L. B.

AVOCAT,
NO 12, RUE DONACONA
HAUTE-VILLE, QUEBEC

8 juin—j.n.o.

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 19 novembre 1892.

RÈGLEMENT No 312

Pour rendre obligatoire le ramonage des cheminées

A UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE de la cité de Québec, tenue vendredi le dix-huitième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, le règlement suivant a été lu une première fois :

RÈGLEMENT

Pour rendre obligatoire le ramonage des cheminées

(Rédigé en langue française)

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE Conseil de la Cité de Québec et le dit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o Toute cheminée dont il sera fait usage dans aucune maison ou bâtisse quelconque dans la Cité de Québec devra être ramonée par un ou des ramoneurs licenciés au moins une fois par année à compter de la date du présent règlement.

2o Tout propriétaire ou occupant de maison ou bâtisse quelconque qui aura une ou des cheminées à faire ramoner, devra le demander par réquisition adressée à cet effet à l'Inspecteur des cheminées, indiquant le jour et l'heure qu'il désirera avoir les ramoneurs.

Si l'inspecteur des cheminées ne peut envoyer les ramoneurs au jour et à l'heure fixés dans la réquisition de tel propriétaire ou occupant de maison, il pourra alors lui-même sous le plus court délai fixer le temps auquel les ramoneurs pourront s'y rendre.

3o Tout propriétaire ou occupant de maison qui désirera faire ramoner ses cheminées une deuxième ou une troisième fois dans le cours de la même année pourra aussi le faire sur réquisition tel que pourvu dans la section précédente.

4o Le Maire de la Cité pourra émettre et accorder annuellement au premier de mai, ou en tout autre temps après cette époque pour le reste de l'année, des licences pour ramoner les cheminées, dans toute la Cité de Québec, à autant de personnes qu'il le jugera nécessaire, et il pourra révoquer et retirer les dites licenses quand et aussi souvent qu'il croira opportun de le faire, pour aucune raison qu'il jugera suffisante.

5o Tous les ramoneurs licenciés de la dite Cité seront sous la direction de l'inspecteur des cheminées et il sera de leur devoir d'obéir à tous les ordres et instructions du dit inspecteur relativement au ramonage des cheminées.

6o Tout propriétaire ou occupant de maison veillera à ce que les cheminées y soient en bon ordre et sans obstruction de manière à pouvoir être facilement ramonées.

7o L'occupant ou locataire d'une maison ou bâtisse, ou partie de maison ou bâtisse dont la cheminée prendra en feu encourra une pénalité n'excédant pas quarante piastres, à moins qu'il ne prouve qu'il s'est conformé au présent règlement.

8o Toute personne qui se rendra coupable d'aucune infraction au présent règlement encourra et payera une amende n'excédant pas quarante piastres, et à défaut de paiement d'icelle sera passible d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois.

9o Tous les autres règlements ou partie de règlement incompatibles avec les disposition du présent règlement sont par le présent revoqués.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QU'EN vertu de la 30me section de l'acte 29 Vic., ch. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Vic., ch. 33, et la section 8 de l'acte 39 Vic. ch. 51, le règlement ci-dessus sera la une seconde fois et passé vendredi le deuxième jour de décembre prochain (1892).

H. J. J. B. CHOUINARD
Greffier de la Cité.

CITE DE QUEBEC

CITE DE QUEBEC
District de Québec.
No. 311.

Règlement pour amender le règlement No 275 intitulé : "Règlement pour amender, refondre et consolider les divers règlements concernant les charretiers, le tarif et les stations de charretiers.

(Rédigé en langue française)

A UNE assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite cité, vendredi, le dix-huitième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir :

Son Honneur le Maire, MM. les échevins Fiset, Foley, Hearn, Kirouac, Leonard, Letellier, Robitaille, MM. les conseillers Angers, Boisvert, Bussières, Chambers, Dussault, Griffin, Johnston, Paquet, Parent, Rancourt, Tessier, Thibaudeau, Vincent, Walsh.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité de Québec, et le Conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

1o Le paragraphe septième de la vingt-sixième section du dit règlement No 275 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant, savoir :

"7. Le terrain borné par les rues St-Roch, St-Paul et DesFossés, préparé à cet effet et appartenant à la Cité."

[L. S.]

J. FREMONT,
Maire.

ATTESTÉ,
H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

Bureau de l'Ingénieur de la Cité

Québec, 7 novembre 1892.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions endossées "Soumissions pour pont de glace" seront reçues à ce bureau D'HUI à MERCREDI le 30 du courant, à 4 heures p. m., pour faire sur le pont de glace, entre Québec et l'Isle d'Orléans, la part afférente de la corporation de Québec dans le dit ouvrage de la dite ville et la dite Isle d'Orléans, le tout suivant les plans que l'on se procurera au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être faite sur un blanc que l'on se procurera à ce bureau et porter les signatures de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

Chaque soumission renfermera le reçu du trésorier de la cité pour une somme de $40.00. Cette somme sera confisquée à qui refuserait de signer le contrat, remise aux non-contractants et retenue aux contractants jusqu'à échéance du contrat.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.

Le contracteur paiera au notaire le coût de rédiger le contrat et fournira à la cité une copie du dit contrat.

W. D. BAILLARGÉ,
Asst. ing. de la Cité.

A. LEOFRED

(Gradué de Laval et de McGill)

INGENIEUR DES MINES

Bureau principal :—Québec.
Succursale :—Sherbrooke, bâtisse du *Pionnier*.
Succursale :—Montréal, 17, Côte de la Place d'Armes.

Pour tout ce qui a rapport aux Mines

DEMANDE

La Pépinière Commerciale de Rougemont demande de suite des agents pour vendre ses produits qui consistent en cent mille pommiers, dix mille poiriers, autant de pruniers et cerisiers, ainsi que menus fruits et arbustes, ornementaux et arbres forestiers en grand nombre tel que noyers noirs, saules pleureurs, bouleaux pleureurs, érables à feuilles pourpres, etc., etc. Beaucoup de nouvelles variétés de pommiers russes qui rapporte la seconde année après être plantée. Le tout est garanti. Les propriétaires ont vingt-deux années d'expérience. Adressez-vous aux propriétaires,

FREGEAU & FRERES,
A Rougemont,
Com. Rouville, P. Q.

août.—6 m

Liniment Minard guérit la névralgie.

ACHETEZ TOUJOURS LES MEILLEURES MARCHANDISES

Allumettes, Seaux, Cuvettes, Planches à laver, Papier manilla brun et de couleur

Exigez de votre epicier les ALLUMETTES EDDY et n'en prenez pas d'autres

COMPAGNIE
E. B. EDDY,
HULL, P. Q.

Québec, 18 ma 1892.—1an

RE-OUVERTURE

BON MARCHE SANS PRECEDENT

THES THES

RECOLTE DE 1892-93

Reçu directement du marche de Mincing Lane

Sous la direction d'un connaisseur professionnel

POUR LA QUALITE, BIEN PEU LES EGALE, AUCUN NE LES SURPASSE

DETAILLES AUX PRIX DU GROS

Grand entrepôt de Thé, 10 Rue St-Jean

Thé Noir, bonne qualité (demi-feuille) prix étonnant	16c.
Thé noir de choix, plein corps, force intense, breuvage exquis	20c.
Le "Thé surprise" à 30 c. par livre. Délicieuse mixture de thé indien et chinois, absolument pure et odorant	30c.
Mixture, Ceylan, Chine et Darjeeling (choix spécial)	40c.
Mixture, indien et Ceylan, le plus fin et le plus délicieux du Dominion	60c.
Japon noir coloré, (demi-feuille et plein corps) bonne qualité	12 et 15c.
Japon de choix, doux et odorant	20c.
Oolong (Formose)	20c.
Ceylan, extra, Pekoe Oolong	60c.
Hyson extra choix de Assan	50c.
Demi caisse Golden Tips, de la plantation Cartmore, valant $1.00 la livre.	

Namuna, Assan, Darjeeling, Cachar, Sylbet, Kangra (Himalaya), Ceylan, Souchong, Pouchong, Congo, Pekoe, Orange Pekoe, Flowery Pekoe, et autres variétés de choix de thés noir et vert ; Indien, Ceylan, Java, Japon, Chine, les meilleures qualités qui ont jamais été importées dans le Dominion.

Liste de prix et échantillons gratuits, (à comparer avec les autres.)

5% d'escompte pour argent comptant.

N'oubliez pas l'adresse :

Grand Entrepot de Thé, No 10, rue St-Jean

A. WATTERS & CIE

TELEPHONE No 149

9juillet—6m.

Le plus grand choix à Québec de Pianos, Harmoniums d'église et de salon provenant

—DES FABRIQUES—

Canadiennes et américaines

Mendelssohn Pianos Co, Toronto
HARTMAN & Co, New-York
D. Morris & Co, Boston,
R. S. Williams & Son, Toronto
Berlin Piano Co, Berlin,
Kilgour Piano Co, Hamilton,
Harmoniums Berlin, Berlin,
" Thomas, Woodstock.

—AUSSI—

De superbes pianos d'occasion depuis ($10.00) quarante piastres en montant. Conditions de paiement faciles.

Vieux instruments pris en échange.

Satisfaction garantie.

Les accords et réparations de pianos et harmoniums seront promptement exécutés.

Téléphone 391.

Lavigueur & Hutchison

EDITEURS DE MUSIQUE

No 141 rue Saint-Jean, H.-V.

QUEBEC.

22 sept—1 an

NOUVELLES MACHINERIES

A QUEBEC

NOUS AVONS revisé complètement nos listes de machineries. Nous avons pris de nouvelles agences très importantes. Nos prix sont les plus bas du marché, mais la qualité est ce que nous avons recherché avant tout. Nous pouvons affirmer que nous avons ce qu'il y a de mieux dans les prix les plus bas possibles.

Permettez une courte énumération :

MACHINES AGRICOLES

Presse à foin continue de Laprairie (J. B. Doré & Fils).
Machines à battre, 1 et 2 chevaux.
Charrue d'acier Aurora.
Machine hache-paille Aurora.

LAITERIE

Les séparateurs centrifuges Alpha de Laval.
Les extracteurs de beurre.
Le "Herrigan Séparateur."
Lactomètre Babcok et accessoires.
Quarts ou Firkins Danois.
Tinettes canadiennes.
Boites à fromage démontées.

ELECTRICITÉ—(Piles Taylor)

Fers à souder électriques. Lampes électriques. Piles médicales.

MACHINES, OUTILS

Les planers les plus améliorés.
Les scieries les moins coûteuses.
Moteurs de toutes espèces.
Nos roues à l'eau sont connues, et en fait d'engins, nous vendons ce qu'il y a de mieux, comme le Brown Automatic, le Vesting House, etc.

SPECIALITÉS : Un petit "Géant" de 8 p. Shafts en bon état.

500,000 BRIQUES ROUGES, première qualité.

Une excellente carderie presque neuve.

ADRESSEZ-VOUS A

J. L. O. VIDAL & FILS

97, 99, 101

RUE ST-PAUL, QUÉBEC

MEILLEUR CHARBON DE FORGE NEWCASTLE

582 TONNES DU PLUS BEAU CHARBON DE FORGE

Justement en déchargement

EN GROS ET EN DETAIL

Geo. M. Webster & Co.

95, 97, 99, RUE DALHOUSIE

TELEPHONE 298

ARRIVAGES

Les soussignés ont l'honneur d'informer les consommateurs de

CHARBON

qu'ils viennent de recevoir le fameux charbon

LACKAWANNA

de toutes grosseurs, qu'ils peuvent vendre au plus bas prix du marché.

Envoyez vos commandes tout de suite, vu la hausse qui doit se faire encore le 1er novembre prochain.

ARCHER & CIE

Rue St-André

TELEPHONE 646

15 oct—j n o

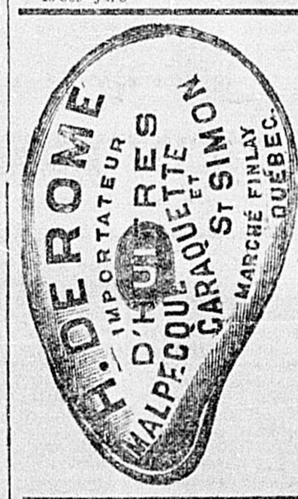

M. DEROME remercie ses pratiques de leur encouragement qu'il a reçu depuis le commencement de la saison, et continue à recevoir de grandes consignations d'huitres tous les jours.

HUITRES ! HUITRES !

EN GROS ET EN DETAIL

A l'approche de l'ouverture de la saison des huitres, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'ayant fait les arrangements nécessaires, je suis en mesure de faire venir directement des bancs de pêche tout ce qu'il y a de plus choisi en huitres Malpecques et autres.

Pendant toute la saison j'en recevrai tous les jours, et par conséquent j'aurai l'avantage de servir le public, en gros et en détail, et ce à des prix défiant toute compétition.

Dans l'espoir que vous me favoriserez de votre patronage,

J'ai l'honneur d'être,
Votre etc., etc.,
WM SAVARD,
38, rue Notre-Dame,
Basse-Ville.

N.-B.—Les premières huitres m'arriveront le 19 septembre. Ceux qui veulent en avoir ce jour-là n'auront qu'à me donner leur commande d'avance.

13 sept—j n o

POELE ETOILE

(Sous la forme de Tortue)

Ce poèle est sans contredit supérieur à tout autre.

Peu dispendieux, il économise 25 pour cent sur le combustible.

Vendu à moitié prix des poêles importés d'Europe et avec garanti, chez

C. BROUSSEAU

FERBLANTIER

83 et 85, rue St-Paul, Basse-Ville

10 octobre—2m

—LA—

COMPAGNIE DE NAVIGATION

Richelieu & Ontario

Un STEAMER DE CETTE COMPAGNIE laissera Québec pour Montréal tous les jours (excepté le dimanche) à 5 heures p.m. arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Lundi, le 31 octobre et après jusqu'à la clôture de la navigation, tous les bateaux partiront à 4 heures au lieu de 5 heures.

Les billets et cabines pour Montréal se vendent aux bureaux de la compagnie, quai Napoléon, et aussi à l'agence de M. R. M. Stocking, en face de l'Hôtel St-Louis.

JULIEN CHABOT,
Gérant Général.

L. H. MYRAND,
Agent.

27 juin 1892

Traverse de Quebec et Levis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE (le temps le permettant le dimanche excepté) quitteront :

QUEBEC	LEVIS
Pour le Grand-Tronc	
A. M.	A. M.
8.30 Train mixte pour Richmond.	7.00 Malle de l'Ouest
12.00 Train Express rapide pour l'ouest	P. M.
P. M.	2.30 Train Express rapide de l'Ouest.
7.30 Malle pour l'ouest	
Pour l'Intercolonial	
A. M.	A. M.
7.30 Malle pour Campbelton.	6.00 Mixte de Rivière du Loup.
7.45 Train (accommodation pour la Rivière du Loup	P. M.
P. M.	12.15 Malle de Halifax.
2.15 Malle pour Halifax.	1.15 Malle de Campbelton.
4.30 Train (accommodation pour Rivière du Loup.	6.15 Train (accommodation de la Rivière du Loup.
Pour le Québec-Central	
A. M.	A. M.
7.00 Express pour Sherbrooke.	6.30 Express de Sherbrooke.
P. M.	10.45 Train Mixte de St-Joseph.
1.00 Train mixte pour St-Joseph.	P. M.
3.00 Express pour Sherbrooke.	1.15 Express de Sherbrooke.

17 octobre 1892.

Etoffes pour pardessus

—ET—

Complets

Nous avons actuellement en mains quelques uns des plus

BEAUX TWEEDS

écossais et Killarney pour complets qui aient jamais été importés sur le marché.

—AUSSI—

Un assortiment spécial d'étoffes pour

Pardessus d'automne

de largeur spéciale et de toutes les nuances les plus nouvelles

W. Vincent

RUE DE LA FABRIQUE

10 septembre 1892.

CE N'EST PAS NOUVEAU

Ce n'est rien de nouveau que les malades se guérissent de toutes sortes de maladies avec les remèdes sauvages de J. E. P. Racicot, car ils ne sont composés que d'herbes et de racines, tels que l'on s'en servait autrefois. Il n'y a pas de maladies qui puissent résister à l'efficacité des mélanges. Nous ne pourrions citer ici toutes les maladies que peuvent guérir les remèdes sauvages de J. E. P. Racicot, mais nous dirons à tous ceux qui souffrent que, s'ils veulent se guérir, ils ne peuvent faire rien de mieux ni de plus sage que de se procurer au plus tôt ces précieux gages de la santé. Avec eux on peut braver tout ce qui peut se rencontrer dans la vie. Pour vous les procurer, n'oubliez pas de vous rendre à l'**Enseigne du Gros Sauvage** chez

J. E. P. RACICOT
No 25, RUE ST-JOSEPH,
Saint-Roch, Québec.

1892-AUTOMNE-1892

Marchandises nouvelles !

Nouvelles marchandises pour complets
Nouveau Gravenette " "
Nouveaux Cashmires
Nouveaux draps pour manteaux
Nouveaux ornements en plume et en peluche pour complets.

NOUVEAUX TWEEDS, SERGES,
TOILE A NAPPES, MELTONS,
CHAPEAUX DE CASTOR, etc.

"Last but not least," un lot job de blouses de dames pour automne et hiver, venant d'être reçu.

Venez au plus tôt faire votre choix.

Genereux & Lachance

(Bloc HETHRINGTON,)

358, Rue ST-JEAN

14 sept—

COMPAGNIE

— DES —

MOULINS A PAPIER DE MONTREAL

(Moulins à Papier du St-Laurent)

Manufacture et vente de
Papier à Livres,
Papier Teinté,
PAPIER No 3, A JOURNAUX,
PAPIER COLORÉ POUR AFFICHES
Papier manille blanchi et écru,
Papier brun d'emballage de paille,

Papiers spéciaux sur commande. Prix spéciaux pour fortes commandes. Notre spécialité est de fournir aux journaux par contrat. Demandez les échantillons et les prix avant de donner vos commandes.

BUREAUX ET MAGASINS :

584 a 588, rue Craig,

MONTREAL

Téléphone No 2690 — Boite P. O. 1133

15 nov. 1892—1 an

MALADIES DES YEUX

DR W. BEAUPRE

OCULISTE

58, RUE ST-LOUIS, QUEBEC.

De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9 heures à 1 h. p.m.

Feuilleton de L'ELECTEUR

9

MISS DIANA

SOUVENIR DE LA CALIFORNIE

A San-Francisco, dans une réunion convoquée par les principaux négociants, on avait décidé que l'on s'opposerait, même par la force, au débarquement de ces nouveaux venus, rebut des prisons anglaises, renfort impatiemment attendu par tout ce que la ville comptait d'aventuriers. De part et d'autre on se préparait à la lutte. On affirmait qu'un Comité de vigilance composé d'hommes résolus s'était constitué, qu'il avait décidé de saisir l'occasion pour affranchir la ville du joug des bandits, pour s'emparer des meneurs les plus en vue, les juger, les condamner, les exécuter séance tenante et contraindre leurs accolytes à quitter la Californie On citait au hasard les noms des membres de ce comité ; car, si son existance était indiscutable, le secret de son organisation était bien gardé. Autour de lui se ralliaient de nombreux adhérents, tous ceux qui, ayant quelque chose à perdre, voulaient enfin la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens.

Le 12 juin au matin, le sémaphore de Rincon-Point signalait au large le Rob-Roy sous pavillon anglais. En un instant la nouvelle se répandit dans la ville et la foule se porta vers le quai, où un remorqueur chauffait pour aller au-devant du navire signalé. Personne sur le pont, sauf l'homme à la barre. La foule s'écarta pour laisser passer une délégation composée de principaux meneurs ; ils annonçaient l'intention de s'embarquer pour aller souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants ; mais, au moment où ils allaient monter à bord, le remorqueur, sur l'ordre d'un inconnu masqué qui parut sur le pont, gagna le large, accompagné des imprécations de la foule houleuse et des balles de revolver qui s'amortissaient, impuissantes, sur ses flancs. On attendit : les heures s'écoulèrent, et dans l'après-midi on apprit que le Rob-Roy avait dû jeter l'ancre à l'entrée de la passe par ordre du Comité de vigilance.

Il y avait foule, le soir à l'Eldorado ; chacun était en quête de nouvelles. Tout l'après-midi l'émeute avait grondé dans les rues. On se disait tout bas que Dane dirigeait le mouvement, et ce nom redouté rendait soucieux les plus résolus. On ajoutait aussi que le Comité de Vigilance était prêt à tout événement décidé à soutenir la lutte, que le Rob-Roy, gardé par un détachement de constables volontaires, avait ordre de partir le lendemain sans débarquer un seul de ses passagers, et que les membres du Comité de vigilance siégeaient en permanence dans les bureaux de Sam Brannan.

Dane viendrait-il [illegible]dorado ? Ses adversaires affirmaient qu'il n'oserait pousser l'aventure plus loin et que sa goélette, prête à appareiller, n'attendait plus que sa présence et ses ordres pour gagner le large. A dix heures, Dane entrait à l'Eldorado, le front haut, le visage impassible, sans paraître remarquer la surprise que causait sa présence. Il était seule, sans armes apparentes, et se dirigea vers une table de jeu. Don Joaquin se trouvait sur son passage.

—Vous ici, Dane ? dit-il ; je ne m'attendais pas à vous y rencontrer.

—Pourquoi pas ?

—S'il faut en croire la rumeur publique, vous auriez autre chose à faire ; mais la rumeur publique n'est pas parole d'évangile.

—Et que dit-on de moi ?

—On dit que vous faites cause commune avec les bandits de San-Francisco, qu'ils reçoivent leur mot d'ordre de vous et que vous êtes prêt à vous mettre à leur tête.

—Et vous, don Joaquin, que dites-vous ?

—Moi ? Le diable m'emporte si je ne souhaite pas de voir une demi-douzaine de ces misérables pendus haut et court, comme ils le méritent ! Nous autre Californiens, Dane, nous n'aimons guère les Américains, vous le savez de reste ; mais nous marcherons avec eux, s'ils marchent, pour mettre les sacripants à la raison et en débarrasser la ville.

—S'ils marchent... Vous avez raison, don Joaquin, de faire cette réserve. Je crois, moi, qu'ils ne marcheront pas..., ni vous non plus. Quant à ce que l'on dit de moi, vous savez que je m'en soucie comme de cette once.

Et il jeta une once dans le plateau que lui tendait un Chinois et but d'un trait le verre d'eau-de-vie que celui-ci lui offrait.

—Tout cela ne m'apprend pas...

—Je n'ai rien à vous apprendre. Attendez un instant et vous saurez ce que vous voulez savoir.

Pressée autour d'eux, la foule ne perdait pas un mot de leur conversation ; des rumeurs sourdes grondaient ; les une prenaient parti pour Dane, les autres approuvaient hautement Joquin. Les discussions éclataient, violentes, passionnées. Ben se multipliait, allait d'un groupe à l'autre, s'efforçant de calmer les plus violents. Le bruit grandissait, les imprécations, les menaces se croisaient d'un bout à l'autre de la vaste salle, pendant qu'immobile sur l'estrade, miss Diana ne perdait pas de vue les deux principaux interlocuteurs.

Tout à coup le silence se fit ; chacun prêta l'oreille et l'on entendit résonner sur la Plaza la lourde cloche du Mansion home.

—Le feu ! le feu !

Ce cri retentit de toutes parts, répercuté par la foule du dehors, pendant que la cloche, lancée à toute volée, accélérait ses battements lugubres, et qu'une lueur rougeâtre éclatait sur les hauteur de la rue Mason.

—Oui, le feu, répondit d'une voix mordante Dane ; le feu.... et le vent le chasse sur la ville.

Il disait vrai. La Plaza, jusqu'ici dans l'ombre, s'éclaira tout à coup ; les flammes couronnaient les hauteurs, avivées par un vent violent qui chassait devant lui d'épais nuages de fumée. Le feu se déroulait en spirales, léchant les maisons de bois, qui flambaient avec un crépitement sinistre. En un instant la vaste salle de l'Eldorado fut vide ; les uns remontaient la Plaza pour essayer d'arrêter le fléau, les autres se hâtaient de regagner leurs demeures pour sauver ce qu'ils avaient de plus précieux. Les croupiers, pâles, effarés, ramassaient l'or sur les tables ; Ben, éperdu, donnait des ordres contradictoires. Dane, immobile, accoudé sur le rebord de la véranda, suivait de l'œil les progrès de l'incendie. Don Joaquin l'observait Son premier mouvement avait été de se joindre à la foule ; un regard de miss Diana l'avait retenu.

Sur la Plaza, la foule s'agitait comme les vagues d'une mer houleuse ; l'incendie éclairait de lueurs bizarres et capricieuses ces groupes en désordre, mettant en relief puissant les visages contracté, les gestes violents, puis les replongeant dans l'ombre pour les inonder à nouveau d'une lumière crue ou les envelopper de nuages d'une fumée rose d'où sortait une pluie d'étincelles et de gerbes violacées. Le feu gagnait rapidement. Il descendait maintenant en nappes ruisselantes, rejetant devant lui les travailleurs impuissants à l'arrêter, reculant pas à pas, lassés de l'inutilité de leurs efforts. Du milieu de la Plaza un homme de haute taille dirigeait cette armée de volontaires. C'était affirmait-on, l'un des chefs du Comité de vigilance. Son visage masqué ne permettait pas de reconnaître ses traits ; mais il portait au bras droit le brassard rouge, insigne des chefs du Comité. D'un signe il fit cesser le travail ; ses affidés se groupèrent autour de lui. On ne pouvait entendre ce qu'il disait ; mais la manœuvre, instantanément exécutée, révélait ses ordres. Il abandonnait à l'incendie ce qu'il ne pouvait lui disputer, mais il cherchait à sauver le bas de la ville en empêchant le feu de traverser la Plaza, vaste espace découvert qui n'offrait pas d'aliments à la flamme.

En face de l'Eldorado, de l'autre côté de la Plaza, s'élevaient des constructions en bois que l'on ne pouvait sauver ; sur ses ordres, des centaines de volontaires les attaquent, la hache à la main, brisant les portes et les fenêtres, sabordant les toitures, empilant les bois secs et les enflammant. C'est ainsi que, dans les prairies en feu, les voyageurs surpris par l'incendie opposent la flamme à la flamme et réussissent souvent à arrêter sa marche.

(A continuer)

C'est "Au Bon Ton" que vous trouverez ce qu'il y a de plus nouveau en gants de kid.
Biagdon & Paradis
17 sept—3 m

Liniment Minard guérit les brûlures.

EDITION DU SOIR

5 HEURES

MERCREDI, 23 NOVEMBRE 1892

M. Robillard, député d'Ottawa aux Communes, est dangereusement malade.

50 personnes se sont présentées pour suivre les cours de l'école laitière de Saint-Hyacinthe.

Un câblegramme nous apprend l'arrivée à Liverpool ce matin de M. l'abbé J. F. Dupuis, à bord du *Parisian*, après une heureuse traversée.

M. Joncas nie ce que le correspondant d'Ottawa du *Herald* lui a fait dire l'autre jour.

La mort de Gilmore a entraîné la débandade de la musique qu'il avait rendue célèbre.

L'enquête sur les affaires de la compagnie du canal de Panama sera faite par une commission composée de 23 députés républicains, 9 conservateurs et 1 boulangiste.

Cette commission commencera à siéger vendredi prochain.

On dit que M. de Lesseps est gravement malade, et sa famille le laisse dans l'ignorance de ce qui se passe, par crainte qu'il en pourrait être trop vivement affecté et en mourir. Il est probable qu'il ne sera pas obligé de comparaître devant la commission.

Sur les 370,281 milles de chemin de fer en exploitation dans le monde entier en 1890, les Etats-Unis n'en avaient pas moins de 163,597 milles, ou 44.18 p. c.

En 1830, il n'y avait aux Etats-Unis que 28,919 milles de chemin de fer.

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Mgr Emard entend réformer l'éducation dans son diocèse

L'hon. sénateur Tassé sera candidat à Terrebonne

Une lettre sur les devoirs des curés

CE QUE LES MINISTRES PENSENT DE LA REVOLTE DE LA JEUNESSE CONSERVATRICE

Projet de diviser le comté de Gaspé

Le vote de lundi prochain

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 23 novembre.—L'honorable M. Ouimet est arrivé à midi d'Ottawa.

—Mgr Fabre autorise M. Fréchette à remplir les clauses d'un contrat avec M. Filiatrault, c'est-à-dire continuer la publication, dans le *Canada-Revue*, de son feuilleton intitulé : *Originaux et Détraqués*.

—La rumeur court que M. le sénateur Tassé sera candidat dans Terrebonne quand M. Chapleau se retirera des Communes.

—Cueilli dans la dernière édition du *Monde* :

" C'est M. Chapais, et non le Dr Ross, qui sera notre lieutenant-gouverneur. *Scriptum est.* "

" Un prêtre nous apprend que Mgr Fabre est à préparer une lettre sur les devoirs des curés. "

" L'*Echo des Deux Montagnes* paraîtra cette semaine encore, mais fera ensuite place à un journal portant un autre titre. "

—Mgr Emard a vivement réjoui la population par ses déclarations réitérées à l'effet qu'il est résolu à diriger tous ses efforts vers le perfectionnement de l'instruction publique dans son diocèse.

—Cueilli dans la dernière édition de la *Presse* :

" Tous les ministres de Québec, à l'exception de MM. Hall et Casgrain, partis pour l'Europe, sont aujourd'hui à Montréal. Il doit y avoir, cette après-midi, une séance importante du cabinet, après l'entrevue des marchands de cette ville au sujet des taxes.

Un reporter de la *Presse* a demandé, ce matin, à un des ministres ce qu'il pensait de ce qui se passe en ce moment parmi la jeunesse conservatrice.

Le ministre dit que ses collègues et lui voient avec chagrin l'attitude hostile de quelques-uns des jeunes ouvriers du parti. Le gouvernement se trouve dans des embarras sérieux. "

—M. H. A. Choquette, avocat, présente aujourd'hui, au nom des électeurs et contribuables des îles Madeleine, une requête aux ministres provinciaux, demandant la division de Gaspé.

Cette requête est signée par environ deux cents des principaux citoyens des îles, y compris les membres du clergé et des marchands influents.

Les requérants allèguent qu'au point de vue géographique les îles de la Madeleine sont séparées du comté de Gaspé par de longues distances, lesquelles ne peuvent être franchies qu'à certaines époques de l'année et avec grands frais et que pour les fins administratives, elles sont complètement séparées pour les fins scolaires et municipales.

Il existe un bureau spécial d'enregistrement, dirigé par des procédures spéciales, et une cour de justice ayant une juridiction propre à la population.

Au point de vue commercial et des intérêts, il n'y a aucune analogie entre les habitants des deux divisions, bien plus généralement leurs intérêts locaux sont adverses.

Il paraît qu'aux dernières élections, M. Flynn a promis d'user de son influence auprès du gouvernement pour opérer la division.

La foule votera au scrutin à l'assemblée de lundi prochain. Chaque boîte de scrutin sera sous la garde d'un membre du club conservateur et d'un membre du club national.

—L'instruction du procès de M. Filiatrault, du *Canada-Revue*, poursuivi pour libelle diffamatoire par l'abbé Baillairgé, est commencée hier à Joliette devant le juge de paix Leprohon.

M. Cornellier, C. R., comparaît pour l'abbé Baillargé, et M. H. A. St-Pierre pour M. Filiatrault.

L'abbé Baillargé a été le premier témoin entendu. Il a admis s'être attiré l'article contre lequel il a pris exception par sa critique de la position prise par le *Canada-Revue* sur l'affaire Guihot.

M. Sauvalle a ensuite été appelé et a déclaré ne rien savoir au sujet de la paternité de l'article en question qu'il considère être de bonne polémique.

Les autres témoins seront M. Benoit, du greffe, et MM. Thomson et Allaire, de Loveli & Son.

Une erreur fatale

Chicago, 23 novembre.—Un détective a tué hier d'un coup de revolver un individu bien innocent qu'il prenait pour un voleur.

Le défunt est un ex-lieutenant de l'armée autrichienne.

LA SITUATION POLITIQUE AU NORD-OUEST

PROCEDE EXTRAORDINAIRE

Le gouvernement fédéral suspend la législature des Territoires

Régina, T. N.-O. 23 novembre.—L'élection de Wallace a mis le cabinet Cayley en minorité de deux voix : 14 contre 12.

Le gouverneur royal a convoqué l'Assemblée pour le 7 décembre. On dit qu'en réalité l'opposition sera alors portée à 18.

C'en est donc fait du cabinet Cayley, et sa défaite revèle un fait qu'on avait jusqu'ici réussi à cacher : c'est que voilà déjà cinq semaines que le gouvernement fédéral a retiré à l'Assemblée les pouvoirs étendus qui lui avaient été accordés sur les instances des libéraux. Depuis cinq semaines, toute la comptabilité a été transférée à Ottawa, et les dépenses du service public sont payées par chèques signés par le lieutenant-gouverneur et son secrétaire.

On dit de plus que le gouvernement fédéral a désavoué le décret permettant à l'Assemblée de choisir elle-même les ministres sous le nom du comité exécutif.

En deux mots, notre gouvernement est en tutelle, et l'exécutif fédéral a pris sur lui de dépouiller secrètement notre législature des pouvoirs qui lui avaient été donnés par le Parlement.

Cuit vivant

Elizabeth, N. J., 23 novembre—John G. Clements a trouvé la mort hier dans des conditions particulièrement horribles. Sa mère avait placé sur le plancher de la cuisine une grande cuve remplie de lessive bouillante, dans laquelle il est tombé tête première, sans pouvoir se retirer seul.

LE SENATEUR LANDRY VS LE DR GRONDIN

Une communication du Dr Grondin

Charlesbourg, 22 nov. 1892.

ERNEST PACAUD, écr,
Monsieur l'éditeur,

Permettez-moi de vous dire que votre rapport relatif aux faits de la poursuite intentée contre moi par M. le sénateur Landry à la suite de l'enquête du 12 novembre dernier, ne reproduit pas la note juste des informations graves données par moi au gouvernement de Québec, sur l'administration de l'Asile de Beauport.

Je tiens à dire que les propriétaires de l'Asile de Beauport sont par plusieurs personnes accusées vis-à-vis du public de négligence coupable dans l'administration de leur institution, et que je suis prêt à soutenir ces prétentions devant les cours de justice du pays.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué,
DR J. E. GRONDIN.

LA RECOLTE DES PATATES A BONAVENTURE

Nous recevons la communication suivante, qui se recommande à l'attention du commerce :

Maria, 20 novembre 1892.

Mon cher monsieur,

Je crois que vous rendriez service aux acheteurs de patates, si vous leur disiez sur votre journal que la récolte de ce tubercule a été très abondante dans la Paie des Chaleurs cet automne. Bien que les chars ne soient pas encore réguliers, le contracteur de notre chemin de fer se fera un plaisir de mettre des chars à la disposition des acheteurs et de les transporter à Matapédiac, chaque fois que l'engin y monte. On nous dit qu'on aura un service régulier dans une quinzaine de jours.

Votre tout dévoué,
J. GAGNÉ, ptre.

A TRAVERS LA VILLE

Tarif des insertions d'affaires dans ces colonnes de nouvelles : 10 cents la ligne première insertion, 5 cents subséquemment.

TROIS FETES RELIGIEUSES SUPPRIMEES

La Saint Pierre, l'Annonciation et la Fête-Dieu

Les journaux de Montréal nous arrivent avec copie d'une lettre circulaire de Mgr Fabre, lue dimanche dernier dans toutes les églises de la métropole, promulguant un indult de Notre Saint-Père le Pape en date du 28 janvier dernier, renvoyant au dimanche suivant la célébration de la Saint-Pierre, de l'Annonciation et de la Fête-Dieu dans les provinces ecclésiastiques de Québec et Montréal.

Cette nouvelle n'ayant pas été annoncée dans les églises de Québec dimanche dernier, nous nous sommes rendu au palais cardinalice pour savoir à quoi nous en tenir.

On nous a répondu qu'indubitablement la nouvelle était vraie, puisqu'elle avait été annoncée dans les églises de Montréal, et que si l'indult n'a pas été promulgué en même temps à Québec, c'est que ce document n'est pas encore rendu à l'archevêché, ce qu'on s'explique assez difficilement. Il est probable qu'il sera communiqué aux fidèles dimanche prochain.

EN VILLE

M. Cornelius A. Palmer, de New-York, est au St-Louis.

—M. Joseph Jacques, marchand de St-Joseph, Beauce, était à Québec ce matin, au Mountain Hill House.

—M. le Dr Lavoie, de l'Islet, est arrivé en ville ce matin et descendu au Mountain Hill House.

—M. Albert Ch. Talbot, arpenteur, de Montmagny, était à Québec depuis quelques jours hier, de retour d'une excursion d'arpentage dans le Nord-Ouest. Il est descendu à Montmagny.

250ème anniversaire

Fêtes au monastère des Ursulines

Lundi était le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation du couvent des Ursulines de Québec et la fête patronale des Enfants de Marie de l'institution.

A cette occasion, il y a eu messe solennelle et communion générale dans la chapelle du couvent.

La partie musicale, organisée par Mlles Joséphine Rémillard, Blanche Gagnon, Alice Gagnon, Joséphine Fréchette et plusieurs de leurs compagnes, a été admirablement exécutée. Toute la journée, il y a eu chant par les dames religieuses et les élèves se succédant par groupes.

Dans l'après-midi, il y a eu prise d'habit par cinq postulantes.

La cérémonie a été présidée par Mgr Marois, V. G.

Les nouvelles novices sont : Mlle Joséphine Boily, de la Baie St-Paul, en religion Mère St-Bonaventure ; Mlle Eugénie Vien, de St-Joseph de Lévis, en religion Mère St-Martin ; Mlle Adelaïde Lachance, en religion Mère du Bon-Secours, religieuses de chœur ;—Mlle Angélina Dionne, de West-Manchester, N.-H., en religion Sr. St-Vincent, et Mlle Eugénie Paradis, de Charlesbourg, en religion Sr. Ste-Marguerite, Sœurs converses.

L'hôtel Château-Frontenac

Quelques renseignements sur les divisions et l'aménagement de l'édifice

Les travaux de l'hôtel Château-Frontenac sont maintenant poussés avec activité afin de pouvoir terminer la structure extérieure pour travailler cet hiver à l'intérieur. On en est actuellement au troisième étage.

Au point où la construction en est rendue, l'imposant édifice offre déjà un superbe aspect. Il promet d'être un des plus beaux du genre, non seulement dans la province mais dans tout le pays.

Il sera digne du site incomparable, unique au monde, où il s'élève. Par sa position dominant le fleuve et son architecture originale, il semblera aux yeux des voyageurs qui le verront de la rive opposée ou du fleuve, un antique castel.

Nous en avons publié une description détaillé, lorsque les plans des architectes ont été rendus publics, et il serait oiseux d'y revenir.

Cependant, comme une foule de personnes, et parmi elles des étrangers, vont visiter les travaux, nous croyons qu'il sera intéressant de donner de nouveau un aperçu général des principales divisions et de l'aménagement de la bâtisse, qui pourra servir de guide.

L'édifice à la forme d'un vaste hemicycle, dont le centre regarde le bas du fleuve.

La façade donnant sur le fleuve est flanquée de deux grosses tours l'une ronde et l'autre hexagonale.

On aura accès à l'hôtel par une grande porte-cochère aussi flanquée de tourelles, et d'un très beau style, qui ouvre sur la rue des Carrières, en face de la résidence de M. Dunbar, C. R., et conduira dans la cour.

L'entrée principale de l'hôtel, sera dans la cour, comme au Grand Hôtel de Paris. La porte est vis-à-vis le porche dont nous venons de parler.

En entrant, on se trouvera dans un vaste hall. A droite du hall comptoirs pour les journaux, etc. ; à gauche les bureaux de télégraphe, au fond, un peu à gauche la salle d'attente des dames ; en face les bureaux de l'hôtel, et à côté à droite, une salle qui servira de bureaux pour la correspondance des voyageurs.

A l'entresol les principales divisions seront : dans la grande tour ronde, la buvette, et du côté nord, une immense salle de billard. Dans la tour hexagone, salon de barbier. A l'extrémité de l'aile sud les ateliers des ouvriers préposés aux réparations de la bâtisse. Sous le pavé du porche, les caves à charbon. En arrière de la tour hexagone, l'ascenseur pour les voyageurs et le bagage.

Au premier étage, presque toute l'extrémité de l'aile sud jusqu'au porche sera occupé par les serviteurs et employés de l'hôtel. Ils y auront leurs salles à dîner, leurs chambres, etc. A gauche de la tour hexagone, grande salle de café qui donnera dans la tour.

Au deuxième étage, dans la tour ronde, salon ; à gauche un autre salon. Dans l'autre tour, vaste salle à dîner.

Au troisième étage, au-dessus du porche sera la salle à dîner des bonnes et des enfants.

Une partie de cette étage et tous les autres étages supérieurs seront divisées en chambres à coucher, chambres de bains, etc.

Dans l'aile au nord du porche, seront installées la boulangerie, la confiserie, boucherie, refrigérateurs, cuisines, etc. Tout le service de l'hôtel concernant la consommation.

La salle d'entrée servira aussi de fumoir.

La façade nord de l'édifice aura cinq étages, et les autres parties varieront de quatre à trois étages.

UNE COMÈTE MONSTRE

Le 6 novembre dernier, un astronome a découvert une comète qui depuis parcourt des milliers de milles par jour. Elle est maintenant visible dans la constellation d'Andromède, cette partie de la voute étoilée qui se trouve juste au-dessus de nos têtes, au zénith, au commencement de la soirée.

Aux Etats-Unis tous les télescopes sont braqués sur cette comète et les conjectures vont leur train.

Est-ce la comète de Biéla, disparue depuis un demi-siècle ?

Les astronomes nous disent qu'elle est énorme, mais ne peuvent s'entendre sur sa direction. Ils croient cependant qu'elle passera très proche de la terre, sans pouvoir dire exactement néanmoins à quelle distance.

Cette perspective a déjà exercé l'esprit des astronomes. On a même dit que c'était la conjonction de la terre avec une comète qui a produit le déluge. Gregory, Laplace et Whiston ont fait des hypothèses sur les effets qu'un tel contact aurait sur notre globe.

" Si la queue de la comète, dit Gregory, atteint notre atmospère, ou si quelque portion des matières qui compose cette traînée se déploie et tombe sur nous par les lois de l'attraction, il en résultera des conséquences graves et pour les hommes et pour les plantes, car il est indiscutable que des gazs amenés de régions aussi éloignées, surchauffés par cette course vertigineuse, causeraient des désastres sur notre planète. "

Mais ce ne sont là que de simples conjectures. Tout en croyant à la possibilité d'une collision, on la considère comme extrêmement improbable.

L'expérience a prouvé que la comète de Biéla en aurait le plus souffert si elle s'était approchée trop près de la terre.

C'est le soir du 27 courant que la terre et la comète viendront à passer au même point.

Cette course au clocher entre astres pourrait bien produire des effets intéressants.

La nouvelle comète vue à l'œil nu se distingue par une teinte rougeâtre prononcée.

La température

Temps froid, désagréable, et vent ouest violent aujourd'hui.

Il a neigé presque toute la journée depuis le matin. Neige légère tombant en " poudrerie. "

Thermomètre, à 8 heures ce matin, 23 degrés Farenheit ; à deux heures cet après-midi 19 degrés.

Tandem club

L'assemblée annuelle du Québec Tandem Club a eu lieu lundi dernier au Saint Louis.

Le Dr C. C. Sewell a été élu président pour l'année courante et MM. A. F. Hunt et capitaine Fages secrétaire et trésorier.

Robes de carriole

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de G. R. Renfrew & Co.

Cette maison offre des robes de carriole en bœuf musqué à très bas prix.

Medecines pour les enfants

Nous ne croyons pas qu'il soit bien d'administrer des drogues et médecines de toutes sortes aux enfants, depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils soient grands, comme beaucoup font. Nous croyons qu'une petite bouteille d'huile de castor et une bouteille de *Pain Killer* de Perry Davis sont les seule remèdes propres à leurs petites maladies, et qu'on ne devrait jamais en être dépourvu. Procurez-vous la nouvelle Grande Bouteille, 25 c.

Personnel

M. L. C. Ernest Pagé, architecte de cette ville, partira demain pour la Rivière-Ouelle, où il passera trois semaines chez son frère M. le curé Pagé.

Ce repos lui est imposé par son médecin.

Tribunaux correctionnels

A la Cour de police ce matin, un hôtelier de Québec a comparu sous l'accusation de vente de boisson sans licence. La cause a été remise au 29 courant pour la preuve.

Une irlandaise, qui se plaignait d'être malmenée par sa belle-sœur, a demandé que cette dernière soit forcée de donner caution comme quoi elle sera plus sociable durant les prochains six mois.

A la Cour du Recorder, trois contribuables poursuivis par le bureau d'hygiène municipal pour infractions graves aux règlements d'hygiène, ont promis de s'y conformer d'hui à huit jours, sinon, après ce délai, ils sont condamnés à payer l'amende fixée par la loi.

Un mouvement qui mérite d'être encouragé

On nous apprend que plusieurs jeunes gens bien connus de cette ville, appuyés par un grand nombre de nos concitoyens en vue, sont à préparer les voies d'une organisation athlétique et d'amusements, dans le genre de celle de Montréal, qui aujourd'hui est une des institutions, non-seulement nombreuse, mais encore des plus riches de cette ville. L'association de Montréal organisée en 1880, par dix ou douze jeunes amateurs, appuyés par quelques personnes d'un certain âge, anxieuses de donner à la jeunesse des lieux d'amusements et de récréation, a su par son travail et son énergie se faire une place enviable pour ainsi dire dans le monde financier. Elle a réussi à se bâtir sur la rue Mansfield, un superbe édifice, où l'on a un gymnase spacieux, des salles de lecture, de billard, de jeux de quilles, galerie de tir, etc. C'est le rendez-vous du tout Montréal fashionnable, et l'on peut se faire une idée de l'intérêt que l'on porte à ce club quand on voit parmi les bienfaiteurs, et ceux qui encouragent le plus cette belle association, des noms tels que sir Donald Smith, MM. R. B. Augus, A. W. Stevenson, et les principaux citoyens de la métropole ; puis le terrain de jeux à la côte St-Antoine est considéré comme un tel avantage par la ville, que les compagnies du Pacifique et de chars électriques ont construit des voies ferrées et que des convois s'y rendent, les jours où il y a des amusements. Il est incalculable aussi le nombre d'étrangers qui sont attirés à Montréal, les jours où ces jeux ont lieu, et l'argent qui par là même y est laissé. Les chemins de fer à ces occasions réduisent de moitié leurs prix de passage, et la ville afflue d'étrangers. Cette association compte 3,000 membres, et vaut au-delà de $300,000. Pourquoi Québec ne pourrait-il pas en faire autant ? Il est vrai que nous n'avons pas les moyens des gens de Montréal, mais nous pourrions commencer plus en petit.

Il faut une place où la jeunesse puisse se récréer, le soir. Nous avons peu de théâtre, eh bien qu'on prenne de l'exercice, qu'on lise les journaux étrangers dans ces salles de lecture, et nous espérons sincèrement que ces entreprenants jeunes gens réussiront. On nous informe de source certaine que si l'on reçoit du public québecquois l'encouragement que l'on attend, un personnage marquant de cette ville serait disposé à donner un terrain, où on pourra faire bâtir un club dans le genre de celui de Montréal, qui serait non seulement ud embellissement pour notre ville, mais encore aiderait à attirer des étrangers ici pendant la belle saison.

Depuis que ce qui précède est écrit, on nous informe que des listes de souscriptions pour devenir membres sont en circulation, et que les organisateurs ont à leur disposition le magnifique gymnase du marché Montcalm. C'est un commencement des plus encourageant, que tout Québec appuera.

Théâtre Royal

M. Fiset, le populaire gérant du Théâtre Royal, a été hier soir l'objet d'une démonstration très flatteuse et toute sympathique de la part des acteurs de la compagnie qui donne avec tant de succès depuis deux semaines des représentations à la Salle Jacques-Cartier.

A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, ils lui ont présenté une superbe canne en ébène avec pommeau d'or.

M. Fiset a remercié les artistes en termes chaleureux et les a conviés à un banquet arrosé de champagne.

A la représentation d'hier soir, il y avait encore foule.

Décidement cette compagnie est la favorite du public québecquois.

Que ceux qui ne l'ont pas encore vue, ne manque pas d'aller à la salle Jacques-Cartier d'ici à samedi, car il y aura changement complet de programme la semaine prochaine.

Le bénéfice de Mlle E. Robitaille

Nous avons assisté au bénéfice de Mlle E. Robitaille donné à la salle Allard et vraiment nous ne regrettons pas notre soirée.

Mlle E. Robitaille a eule bonheur d'avoir pour son bénéfice, l'élite de la société. Dans l'assemblée nous avons reconnu un de nos premiers docteurs de Québec avec sa femme. et devant nous étaient les jeunes filles d'un de nos juges les plus en vue accompagnées de plusieurs de leurs amies.

Après l'ouverture, bien enlevée par l'orchestre, Mlle Anna Marie Delisle, nous a donné un solo de piano de Kowalski qu'elle a joué avec brio et entrain ; nous avons l'espoir d'avoir bientôt en elle une brillante musicienne.

M. Bélinge est vraiment excellent et joue avec talent ; il sait surtout mettre de l'âme dans les accords de son violon.

M. P. Lemay a bien voulu nous réciter *Le Calvaire*.

M. Edmond Barry, avec une connaissance profonde de son art, nous a exécuté des variations pour clarinette.

M. L. Renaud a fait éclatée de rire la salle entière avec ses chansons comiques, si comiquement chantées.

Mme Lynch et M. Hébert sont d'heureux accompagnateurs.

Nous avons réservé pour la fin notre appréciation sur l'héroïne de la soirée Mlle E. Robitaille.

Rien n'est changé à notre impression première et nous répétons ce que nous avons déjà dit : Mlle E. Robitaille a du talent.

Avec art et sentiment elle a chanté *Deux Chants*, accompagnée de l'excellente voix de M. Fecteau, et seule elle a donné *Un bal d'oiseaux*, et en rappel une autre romance.

Mais, où nous l'attendions, où son talent devait se montrer, c'est dans l'*Attente*, ce difficile morceau de Kowalski ; malgré toutes les difficultés, toutes les trilles, les notes élevées, elle s'en est tirée avec bonheur, donnant là la mesure de son réel savoir. La charmante artiste nous a fait dire qu'elle donnerait d'autres soirées.—Tant mieux, mademoiselle. Vous avez tous nos encouragements et soyez assurée qu'ils ne vous feront pas défaut,—vous le méritez.

Vos auditeurs très-nombreux, hier soir, se feront un plaisir de revenir vous entendre, vous et vos savants collaborateurs.

Un mot avant de terminer : M. Allaire, soyez donc assez bon de supprimer du programme cet affreux outil qu'on appelle le pianiste. Nous aimons la musique, c'est vrai, mais la bonne, et nous n'avons aucune sympathie pour les orgues de barbarie.

Dans une soirée, surtout une soirée de chambre, il est de bon ton et surtout convenable que par respect pour l'artiste et pour la salle on observe le silence pendant l'exécution d'un morceau. Quelques auditeurs ont oublié cette règle de politesse et ont été l'objet de reflexions peu flatteuses pour eux de la part des autres personnes.

Nous espérons que dorénavant ils sauront se tenir à leur place.

" UN BRETON. "

Québec-Lac-St-Jean

Les convois de construction circule maintenant sur 25 des 51 milles compris entre la jonction Chambord et Chicoutimi.

On presse activement les travaux.

Mines d'or et d'argent

Rien ne se perd en photographie.

On peut voir dans les vitrines de M. Livernois un massif d'argent pesant 465 onces, ayant une valeur de $500.

Cela provient tout simplement de la combustion des épreuves de photographies, qui dans un grand studio comme celui de M. Livernois s'accumulent rapidement.

On sait que le nitrate d'argent est très employé pour la reproduction par la photographie. En passant cette substance au creuset l'acide nitrique s'en dégage et on extrait l'argent pur.

Comme l'or entre aussi dans d'autres substances employées en photographie, on en recueille une certaine quantité par le même procédé, mais la mine d'argent est bien plus riche que la mine d'or.

Clôture de la navigation entre Québec et Montréal

Le *Canada*, de la compagnie Richelieu, fait son dernier voyage à Montréal aujourd'hui. Il partira à quatre heures ce soir, si le temps le permet.

C'est son dernier voyage. Il reviendra à Québec demain, et sera ici vendredi dans le cours de la journée.

La navigation entre Québec et Montréal sera alors close.

Le *Montréal* est arrivé de Sorel hier soir et est amarré au quai Saint-André. Il sera entré dans le dock de Lévis pour y hiverner, après que le steamer océanique sera descendu de Montréal.

Le *Canada* sera aussi envoyé dans le dock à son retour de Montréal.

Etat sanitaire de la ville

L'état sanitaire de la ville laisse évidemment à désirer dans certain quartiers. Défectuosités du drainage sans doute.

Il y a quelques jours la diphtérie s'est mise à se propager toute à coup d'une façon inquiétante, frisant l'épidémie, puis elle s'est mise à diminuer. Mais ce n'était qu'une accalmie. Elle reprend ses ravages de plus belle.

Depuis hier après-midi cinq nouveaux cas ont été signalés au bureau d'hygiène, ce qui fait en tout dix-sept cas *connus*.

Il y a douze maisons infectées de cette maladie qui ont été placardées, deux rue Durocher, St-Sauveur ; une rue St-Gabriel, quartier Montcalm ; une rue Laval ; une rue Fleury ; une rue St-Eustache ; deux rue Scott ; une rue Smith ; une rue des Prairies ; une rue d'Aiguillon et une rue de la Couronne. Dans la maison placardée de la rue St-Gabriel, il y a quatre cas.

Il y a aussi de signalés à Québec actuellement 12 cas de fièvre typhoïde et 10 cas de fièvre scarlatine.

Petites nouvelles

Rien chez le coroner, aux postes de police et aux postes du feu.

—Les caboteurs *St-Nicolas* et *Brothers* sont arrivés à Québec ce matin et sont amarrés au quai de la ligne Ste-Anne.

LE MEILLEUR REMEDE CONTRE LA GRIPPE

Tant de remèdes et de médicaments de toutes sortes ont été vantés et prônés contre la grippe qui n'ont produit aucun effet qu'il n'est pas inutile, au moment où cette épidémie est à craindre de nouveau, qu'il est nécessaire de rappeler que le *Baume Rhumal* n'a pas son pareil pour la guérison de ce mal redoutable.

La grippe est toujours accompagnée d'une toux plus ou moins forte, et il n'est pas rare que les poumons soient congestionnés et les bronches engorgées. On peut dire que la grippe a toujours une action funeste sur les organes de la respiration. C'est en combattant cette action que le *Baume Rhumal* a l'effet le plus salutaire dans tous les cas de grippe. Tous ceux qui, souffrant des suites de ce mal se sont mis au régime de ce remède ont obtenu une guérison radicale.

Tous ceux qui toussent ou qui souffrent des bronches et des poumons ne doivent pas hésiter un seul instant à faire usage du *Baume Rhumal*. Son prix le met à la portée de toutes les bourses.

23 et 24 nov.

Aliéné renvoyé de Montréal sous escorte

Un nommé Arthur Archibald, de cette ville, qui était monté à Montréal ces jours derniers par le bateau, a attiré l'attention de la police par ses allures bizarres dans les rues, et le constable O'Donnell a cru devoir l'arrêter. Après examen par le docteur Bouchard qui a constaté que le pauvre homme était détraqué, Archibald a été renvoyé à Québec sous escorte.

Bureau provincial d'hygiène

MM. les docteurs Alphonse Méthot, de Sainte-Anne de la Pérade, et Robert Craik, de Montréal, ont été nommés membres du bureau provincial d'hygiène de cette province en remplacement de MM. les docteurs C. E. Lemieux et J. B. Garneau, dont les commissions sont expirées, et de l'honorable Dr Paquet, décédé. M. Craik était déjà membre du bureau et est nommé pour la seconde fois.

Petites notes

M. le chef de police Vohl est parti pour Montréal.

—Le gouvernement local offre une récompense de $100 à la personne qui fera découvrir et arrêter l'individu qui a assailli le 6 octobre dernier le courrier qui fait le service de la malle entre Campbellton et Paspébiac.

—Le bruit court que pas moins de 400 barils de liqueurs de contrebande ont été débarqués entre cette ville et L'Islet dans le cour de la semaine dernière.

—M. Bernard Laroche, de Sainte-Croix, a été assermenté ce matin comme juge de paix au greffe de la paix.

Cachemire

Demandez notre cachemire noir français à 50 cts la verge chez H. & O. Gagnon, 183, rue St-Joseph, vis-à-vis l'église St-Roch.

7 nov—5ts.

19 cents

Voir annonce Fortin et Michaud en 3me page.

Allez " Au Bon Ton ", si vous voulez être vêtus à la dernière mode et à très bon marché.
Blagdon & Paradis

17 sept—3 m

Service des signaux

23 novembre, 10 h. a. m.

De L'Islet à la Rivière du Loup.—Neige et vent O.

Métis.—Neige et vent O. Le *Beaver* est à l'ancre ici.

Cap Madeleine.—Pluie et vent N.-E.

Fame Point.—Ciel nuageux et vent N. Descendant, à 5 heures hier après-midi, le *Lake Huron*.

Pointe Maquereau.—Pluie et vent E.

Pointe des Monts.—Tempête, vent E.

Anticosti.—Thermomètre, 37 degrés F. Ciel nuageux et vent E.

Iles Madeleine.—Ciel nuagenx et vent S.-E. Le steamer *Olaf* est arrivé ici à six heures hier soir.

Low Point.—Pluie et vent N.-O. Montant, le *Bleville*, le *Greetlands* et le *Rydal Holme*.

NAISSANCE

Le 23 novembre, madame Joseph Gobeil, cordonnier, deux filles.

BELLES MARCHANDISES

LA MAISON SAMUEL BEDARD qui, comme toujours, tient à honneur d'avoir un stock des mieux choisis et assortis dans tout ce qui concerne la ligne d'orfèvrerie, invite cordialement le public qui a besoin de quelque marchandise que ce soit de rendre une visite à son établissement avant de faire ses achats ailleurs, afin de s'assurer de la qualité des effets ainsi que du prix qui est toujours extrêmement bas, vu que les affaires de cette maison se font toutes pour de l'argent comptant, ce qui facilite l'acheteur de la maison d'avoir toujours des marchandises des plus nouvelles et à très bas prix. C'est seulement à cette maison que l'on trouve la "*Montre de l'Aigle*". Cette montre a été fabriquée spécialement pour cette maison ; elle est sans contredit la meilleure tant que pour sa durée que pour son exactitude à donner l'heure correcte. Ainsi, toute personne désireuse d'avoir une bonne montre doit, avant d'en acheter une, voir cette "*Montre de l'Aigle*", et s'assurer de son prix. On trouvera aussi à cet établissement le plus grand assortiment de montres qu'il y ait à Québec de toutes autres fabriques étrangères. Il a toujours aussi l'un des plus grands choix de joncs et bagues pour alliance, et joncs et bagues pour messieurs, ainsi que toutes autres bijouteries qui concernent la ligne de bijoutiers. Il y a aussi à cet établissement un grand stock de lunettes et lorgnons, avec verre *Adamantine*, qui est le meilleur connu pour conserver la vue.

MAISON SAMUEL BEDARD
353, rue St-Paul, Québec
(Vis-à-vis le dépôt du Pacifique Canadien.)
A l'enseigne de l'Aigle.
20 oct—au 1er jan. 93

DECES

DALAIRE.—A Lévis, le 21 de novembre courant, Dame Luce-Camille Dalaire, épouse de Louis-Edouard Couture, écr., négociant, âgée de 62 ans et six mois.

L'inhumation aura lieu vendredi, le 25 du courant, à 9 h. 30 a. m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

22—3ts

CHEVAL CANADIEN A VENDRE.—Un joli petit cheval canadien, parfaitement *sain, doux et vigoureux*, à vendre à très bon marché. S'adresser à M. J. B. Cloutier, 148, rue St-Olivier, Québec, tous les jours de 9 heures à 11½ heures, le matin.

23 nov—3 in

VENTE A L'ENCAN

DANS L'AFFAIRE DE
ALEXIS BARBEAU, fils,
Couvreur, de la cité de Québec,
FAILLI.

AVIS est par le présent donné que MARDI, le 29 NOVEMBRE 1892, à 11 heures a. m., à mon bureau, 75, rue St-Pierre, Québec, on procédera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

1o Un stock de clous et tôle galvanisée, huiles, peintures, etc., évalué à	$ 119 70
2o Outillage et machineries pour l'usage des couvreurs	235 50
3o Crédits d'après liste	6,827 00
4o Roulant, consistant en voitures d'été et d'hiver, etc.	216 95
5o 1 magnifique safe	190 00
	$7,589 24

La vente se fera pour chaque item séparément **en bloc** à tant dans la $.

Et le jour suivant, MERCREDI, le 30 NOVEMBRE 1892, à St-Ambroise de la Jeune-Lorette, sur la ferme du dit failli, à 2 heures p. m., on procédera à la vente à l'enchère publique (en détail) du roulant et produits agricoles, consistant en foin, avoine, chevaux, vaches à lait, taures, etc., appartenant aussi à la dite succession. Le tout pour être vendu sans réserve.

Condition de paiement : **Comptant.**

L'inventaire et une liste des crédits sont à mon bureau, et le stock et roulant, etc., peuvent être visités en tout temps en s'adressant à mon bureau, et à St-Ambroise à M. F. X. Renaud, sur la ferme même du failli. Pour toute autre information s'adresser à

NAP. MATTE,
Curateur,
BUREAU { Bâtisse de la Banque Nationale 75 rue St-Pierre, Québec.

18 nov—

AVIS SPECIAL

RECEVANT CHAQUE SEMAINE DE nouveaux envois par les steamers de la malle, notre stock est des mieux assortis en

Nouvelles marchandises DE FANTAISIE

— AINSI —

Qu'en Marchandises d'Etape

Tellos que :
LAINAGES,
COTONS et
TOILES
que nous achetons avec de grandes facilités.

FLANELLES, COUVERTES,
DRAPS, TWEEDS,
NAPPES, DRAP DE CASTOR
SEALETTE,
— ET AUTRES —

NOUVEAUX Draps pour Manteaux

BAS, VETEMENTS DE DESSOUS,
LAINE A TRICOTER, ETC., ETC.

Le tout de valeurs recommandables et aux plus bas prix net.

☞ **Il est dans l'intérêt de tous ceux qui ont besoin de marchandises pour cette saison de venir juger par eux-mêmes avant de faire leurs achats ailleurs.**

Pas de "JOBS" ni de marchandises de moindre valeur dans notre stock.

N'acheter que des marchandises de valeur réelle, est notre principe.

Glover, Fry & Cie.

Ecole de Danse Calisthénique

LE PROFESSEUR McDONALD A MAINTENANT ouvert son école de danse tous les après-midi et tous les soirs dans les salles au-dessus de l'Institut Canadien,

RUE de la FABRIQUE

Classes pour enfants, à 4 h. 30 p. m. ; adultes, 8 à 10 p. m. Des leçons privées seront données aux heures qui conviendront à une ou plusieurs personnes.

Pour plus amples informations et circulaires, s'adresser aux magasins de musique A. Lavigne, R. Morgan et Allaire, ou au professeur sur les premisses.

12 nov—

Maladies des Yeux et des Oreilles

LE DR L. J. A. SIMARD, Professeur à l'Université Laval de Québec traite spécialement et exclusivement les Maladies des Yeux et des Oreilles.

Heures de consultation : 10 h. a. m. à 4 h. p. m.

Bureau;
46 RUE ST-LOUIS
— Ehcb. Jan—E. J. Hs. p. s.

Salle Jacques-Cartier

THEATRE ROYAL

A. FISET & CIE.....Propriétaires et gérants

LES GRACIEUSES
**Maude S